

DOSSIER

Zoom sur les artisans de l'alimentaire

P. 13



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat
PAYS DE LA LOIRE



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner
dans votre vie
professionnelle
comme dans
votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



EN MAINE-ET-LOIRE

04. **Visites d'entreprises**
La CMA à la rencontre
des artisans



05. **La CMA à vos côtés**
L'artisanat saumurois
plébiscite les micro-salons

06. **Cérémonie** • Pose
de la première pierre
du centre de formation
et du siège de la CMA



07. **Réforme**
La facturation
électronique en
4 questions

08. **Portrait** • La transition
écologique : Lionel
Ploton, directeur du
site Alliance Étiquette

09. **Toutes en scène**
Matinée consacrée aux
femmes de l'artisanat

28. **Apprentissage**
Don d'un véhicule
« nouvelle génération »

EN RÉGION

10. **La CMA lance l'alerte**
L'artisanat est menacé !

13. **Dossier : les métiers
de l'alimentaire**



Zoom sur les artisans
de l'alimentaire •
Serbotel : 20^e édition,
le salon référence des
métiers de l'alimentaire
• Cité du goût et des
saveurs : cultivons les
sens ! • Professionnels
de l'alimentaire : la CMA
vous forme • La recette
locale : au menu
aujourd'hui... • Bien
connaître les obligations
légalles : étiquetage des
produits alimentaires

22. **Événements**
Le salon Made in France
Expo revient ! • Trophée
Les meilleurs artisans de
France RMC • Journées
nationales de la
réparation • Webinaires
développement
durable • Artisa'Night

24. **Fonds de calamité**
4 artisans ligériens
aidés financièrement

26. **Centres de
formation URMA**
L'apprentissage au cœur
du recrutement des
entreprises artisanales

Joël Fourny

Président de la
CMA des Pays
de la Loire

Nadège Dekenuydt

Présidente
de la CMA
Maine-et-Loire



La rentrée est déjà bien commencée pour nos entreprises artisanales. De leurs côtés, les 6 sites de formation de la CMA connaissent une belle dynamique, avec plus de 7 200 apprenants dans les 108 formations de l'artisanat proposées. Pour autant, il s'agit d'une rentrée en demi-teinte. Certaines filières manquent encore de candidats, notamment dans les métiers de l'alimentaire, de la restauration et du bâtiment. En Pays de la Loire, 1 800 entreprises sont toujours à la recherche d'un apprenti.

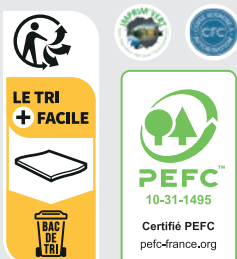
Par ailleurs, l'État a décidé de baisser le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage, ce qui fragilise la pérennité de certaines formations qui deviennent alors déficitaires et risquent de ne plus pouvoir être dispensées.

C'est pourquoi, nous devons rester mobilisés sur ces questions, car l'avenir de l'apprentissage et de l'Artisanat est en danger. Un grand nombre de professions artisanales sont clairement menacées de disparaître, si elles ne trouvent pas d'apprentis ou de formations pour transmettre leur savoir-faire.

C'est pourquoi, la CMA continue inlassablement de valoriser les filières artisanales pour attirer encore plus de jeunes : présence lors de salons, forums des métiers, dans les collèges, portes ouvertes des sites de formation... et renforce également ses partenariats avec les acteurs de l'emploi.

Envie d'aller plus loin ? www.artisanatpaysdelaloire.fr

@CMARPDL @CMARPDL accueil49@artisanatpaysdelaloire.fr



LE MONDE DES ARTISANS N° 156 - SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023. Édition du Maine-et-Loire. **Présidente du comité de rédaction des pages locales :** Nadège Dekenuydt. Avec le concours rédactionnel de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Maine-et-Loire. **Rédaction des pages locales :** Aline Cherrey, Anaëlle Desbouis, Aurélie Pasquier. **Éditeur délégué :** Stéphane Schmitt. **Rédaction :** ATC (Tél. 06 65 62 28 85, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com). **Ont collaboré à ce numéro :** Julie Clessienne, TÉMA Agence (Benjamin d'Algerre, Marine Anthony, Marjolaine Biagi, Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Olivier Hielle, Pauline Overney, Cécile Vicini). **Secrétariat de rédaction :** TÉMA Agence (Marine Anthony). **Rédaction graphique :** TÉMA Agence. **Publicité :** 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1. Thierry Jonquière (Tél. 06 22 69 30 22, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr) et Cédric Jonquière (Tél. 06 10 34 81 33, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr). **Photographies :** TÉMA Agence (Laurent Theeten, responsable image), © pages locales : CMA des Pays de la Loire, illustrez-vous. **En couverture :** CMA des Pays de la Loire. **Promotion diffusion :** Shirley Elter (Tél. 03 87 69 18 18). Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter. **Conception éditoriale :** TÉMA Conseil (Tél. 03 87 69 18 01). **Fabrication :** TÉMA Agence (Tél. 03 87 69 18 18). **Éditeur :** Média et Artisanat SAS, appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1 (Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14). **PDG et directeur de la publication :** François Granddier. **N° commission paritaire :** 0326 T 86957. **ISSN :** 1271-3074. **Dépôt légal :** à parution. **Impression :** Imprimerie Léonce Déprez - allée de Belgique - 62128 Wancourt. **Origine du papier :** Suisse. **Taux de fibres recyclées :** 55 %. **Certification :** PEFC 100 %. **Eutrophisation :** 0,013 kg/t. Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 26 pour les abonnés du Maine-et-Loire.

Visites d'entreprises

La CMA à la rencontre des artisans



Dans le cadre de son déploiement territorial et de ses actions en proximité, en lien avec les commissions territoriales, les élus de la CMA vont à la rencontre des artisans.

Ces visites visent à **mieux faire connaître nos services**, à rappeler aux artisans que **la CMA est à leurs côtés pour les accompagner tout au long de la vie de leur entreprise**, à recueillir leurs attentes et leurs besoins en matière de services, tout en recensant les problématiques de l'artisanat local.

COMMISSION TERRITORIALE

PAYS SEGRÉEN


Chez Didier Gillot, maréchal-ferrant

 La Pouëze



De gauche à droite : Jean-Marie Lebrun élu CMA ; Patrick Bouvier, Vice-président de la CMA ; Alain Moreau, élu et Président de la commission territoriale Pays Segréen ; Didier Gillot, dirigeant ; Nadège Dekenuydt, Présidente de la CMA et Isabelle Costa.

Chez Céline Pivert, toiletteuse • C'Ouaf

 Bécon-les-Granits




De gauche à droite : Jean-Marie Lebrun, élu CMA ; Patrick Bouvier, Vice-président de la CMA ; Nadège Dekenuydt, Présidente de la CMA ; Céline Pivert, dirigeante et Isabelle Costa, élue CMA.

COMMISSION TERRITORIALE

GRAND ANGERS


Les Halles Cœur de Maine • Biltoki

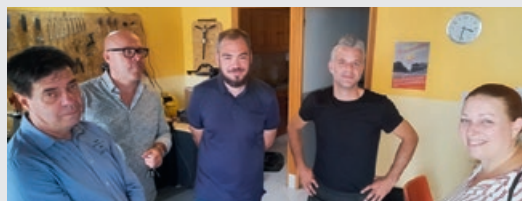
 Angers



De gauche à droite : Laurence Bessonneau, élue CMA ; Loïc Corbel, élu CMA ; François Lucas élu et Président commission territoriale Cholet-Mauges ; Philippe Lamour, responsable du service développement économique et territorial CMA ; Nadège Dekenuydt, Présidente CMA, et Franck Benoît, élu CMA.


Chez Mathias Massieu, atelier de réparation de vélos • La Bici d'ici

 Savennières



De gauche à droite : Gilles Rouland, élu CMA et Président commission territoriale Grand Angers ; Loïc Corbel, élu CMA ; Jérémy Girault, Maire de Savennières ; Mathias Massieu, dirigeant ; Nadège Dekenuydt, Présidente CMA.

Chez Cindy et Thibault Fernandez • Garage Savennières Automobiles

 Savennières



De gauche à droite : Cindy et Thibault Fernandez, dirigeants ; Jérémy Girault, Maire de Savennières ; Gilles Rouland, élu CMA et Président commission territoriale Grand Angers ; Nadège Dekenuydt, Présidente CMA.



La CMA à vos côtés

L'artisanat saumurois plébiscite les micro-salons

Le territoire Saumurois ne dispose pas d'événement commercial de grande ampleur, mais il accueille nombre de salons et marchés locaux, tout public, particulièrement appréciés par les entreprises artisanales qui en constituent l'essentiel des participants et exposants.

Les entreprises artisanales qui participent ont avant tout des objectifs commerciaux : prospecter, entretenir la relation avec leurs clients, prendre des commandes et vendre. Les trois quarts d'entre eux réalisent effectivement une partie de leur chiffre d'affaires annuel durant ces rendez-vous locaux et "après-coup". Ils poursuivent également d'autres buts : présenter des nouveaux produits/prestations, observer la concurrence, développer l'image de leur entreprise et de leur métier, profiter de l'impact médiatique de l'événement.

Conscients de l'intérêt de ces manifestations de proximité pour leur activité, tout en s'y préparant et en choisissant la plus adaptée, les artisans ont peu à peu conduit les organisateurs à thématiser leurs événements. Ainsi, affichant

de 2000 à 12000 visiteurs, plusieurs Salons dédiés rencontrent le succès : le salon national des métiers du livre à Montreuil-Bellay, celui des créateurs de bijoux à Turquant, le salon du savoir-faire à Baugé ou encore celui de la décoration, organisé par l'agence LEO à Saumur. La formule expo-vente est également plébiscitée. Citons comme références dans ce domaine le très beau marché de Noël des Arènes de Doué-la-Fontaine, le plus des Puces à Montsoreau ou encore les artisanales des Rosiers-sur-Loire de l'association Acomartisan que soutient la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Acteur du développement des territoires, la CMA joue en effet un rôle de facilitateur, d'appui technique, de co-organisateur, voire d'organisateur comme ce fut le cas au début des années

2000 pour le réputé salon de la restauration du patrimoine de Saumur. Sa mission métiers d'art soutient financièrement plusieurs événements et l'antenne CMA de Saumur apporte son concours tant aux artisans qui souhaitent exposer qu'aux organisateurs qui recherchent des participants de qualité authentiquement professionnels.

VOUS SOUHAITEZ
ORGANISER UN SALON ?
CONTACTEZ-NOUS

**Antenne CMA
à Saumur**

✉ [antennesaumur@
artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:antennesaumur@artisanatpaysdelaloire.fr)

☎ 02 41 83 14 20

📍 artisanatpaysdelaloire.fr

📍 5 Quai Comte Lair,
49400 Saumur



Pose de la première pierre du centre de formation et du siège de la CMA à Angers

Mardi 19 septembre, Nadège Dekenuydt, Présidente de la CMA Maine-et-Loire, Joël Fourny, Président de la CMA Pays de la Loire, Jean-Marc Verchere, Président d'Angers Loire Métropole, et André Martin, Vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire participaient à la cérémonie de pose de la première pierre du centre de formation et du siège de la CMA. Retour sur cet événement.

Avec l'engagement d'importants travaux de restructuration et reconstruction, la CMA engage une importante transformation avec des locaux dédiés à la formation et à l'apprentissage, ainsi qu'à l'accompagnement des entreprises artisanales. Desservi par la nouvelle ligne de tramway, le site est situé stratégiquement dans le quartier de Belle Beille où se mêlent des activités de formation (universités, écoles), économiques mais aussi d'habitat.

Nadège Dekenuydt, Présidente de la CMA Maine-et-Loire

« C'est un projet complet, au service de l'artisanat que nous construisons. Notre ambition est d'accueillir les apprenants ainsi que les porteurs de projets et les artisans dans des locaux accueillants et adaptés aux enjeux de notre secteur. Nous le savons, l'artisanat est un secteur d'avenir : continuer de former, d'accompagner ces projets puis de les soutenir tout au long de leur développement afin d'en maximiser les chances de réussite est la raison d'être de la CMA. Promouvoir

l'artisanat, sa diversité, ses spécificités et ses défis, voilà l'essence même de nos missions. »

Une nouvelle « cité des métiers » pour les apprenants

Les travaux de réhabilitation et d'extension du centre de formation de la CMA ont enfin débuté et vont s'achever à l'horizon 2027. Ce projet porte sur différents pôles : alimentation, automobile et fleuristerie ; dont la reconfiguration s'articule en 3 parties : une révision de l'entrée, avec un parvis partagé avec le siège de la CMA, puis une extension de la partie recevant les métiers de bouche et une réhabilitation complète des ateliers de mécanique et carrosserie.

Le premier bâtiment construit sera le futur siège de la CMA qui devrait être livré en 2024. La réhabilitation complète du centre de formation professionnelle (URMA) s'achèvera en 2027, et permettra à plus de 1000 apprenants de construire leur avenir professionnel avec des outils pédagogiques de pointe, au cœur du territoire ligérien.



Joël Fourny, André Martin, Nadège Dekenuydt et Patrick Bouvier.





La facturation électronique en 4 questions

Vous êtes une entreprise assujettie à la TVA française ?

Si oui, vous êtes concernée par la réforme facturation électronique.

1 Facturation électronique, transmission des données, qu'est-ce que c'est ?

À partir de 2024, vous allez progressivement, en fonction de la taille de votre entreprise, passer à la facturation électronique et déclarer vos données de transaction. Avec la facturation électronique, vous allez **recevoir, émettre et transmettre** une facture dématérialisée qui contient des données ou des informations sous forme structurée. La facturation électronique concerne toutes les transactions* avec d'autres entreprises soumises à la TVA française, y compris les entreprises bénéficiant du régime de la franchise en base de TVA. **La déclaration des données de transaction (ou e-reporting), c'est la transmission à l'administration de vos données portant sur les transactions non concernées par la facturation électronique, c'est-à-dire :**

- ▶ les opérations de vente et de prestations de services réalisées avec des non-assujettis, par exemple un particulier.
- ▶ les transactions réalisées avec des entreprises établies à l'étranger.

* Opérations d'achats et de ventes de biens et/ou prestations de services réalisées entre les entreprises établies en France et assujetties à la TVA française.

2 Comment ça marche ?

La réforme s'applique à toutes les entreprises soumises à la TVA quelle que soit leur taille (micro-entrepreneur, TPE, PME, ETI, grande entreprise). **Au plus tard au 1^{er} juillet 2024**, vous devrez avoir choisi **une plateforme de dématérialisation pour recevoir et émettre vos factures. Vous pourrez librement choisir :**

- ▶ **Soit une « plateforme de dématérialisation partenaire »** dite PDP. Les PDP sont des entreprises privées immatriculées par l'État qui proposent des services sécurisés et fiables de facturation électronique et de transmission des données.

La liste de ces plateformes sera publiée fin 2023 sur le site impots.gouv.fr.

- ▶ **Soit le portail public de facturation qui est gratuit** et propose un socle de services essentiels.

3 Quels sont les objectifs ?

Faciliter la gestion quotidienne de votre entreprise (allègement des coûts d'acheminement postal et des coûts d'archivage, accélération des échanges de factures, fiabilisation de la relation fournisseur/client...).

Passer à la facturation électronique, et **déclarer ses données de transaction**, c'est :

- ▶ **Favoriser une concurrence plus juste et plus loyale** au profit des entreprises de bonne foi.
- ▶ **Bénéficier d'un pré-remplissage de sa déclaration de TVA** à terme.

4 Quelles sont les échéances ?

1^{er} juillet 2024

- ▶ **Toutes les entreprises** devront pouvoir **recevoir** leurs factures au format électronique
- ▶ **Les grandes entreprises** devront **émettre** les factures au format électronique *

1^{er} janvier 2025

Les entreprises de taille intermédiaire devront **émettre** les factures au format électronique *

1^{er} janvier 2026

Les micro, petites et moyennes entreprises devront **émettre** les factures au format électronique *

* Même calendrier pour le « e-reporting »

POUR EN SAVOIR PLUS :

Rendez-vous dans l'espace dédié à la facturation électronique sur le site impots.gouv.fr
 > Professionnel > Gérer mon entreprise/association
 > Je passe à la facturation électronique

CALENDRIER DES ATELIERS THÉMATIQUES 2023

Numérique

Comment mettre en œuvre votre stratégie de communication digitale ?

- ▶ 5 clés pour définir une stratégie efficace
- 📅 Vendredi 20 octobre · 9h-12h30
- 📅 Lundi 27 novembre · 9h-12h30

CONTACT :

✉ entreprises49@artisanatpaysdelaloire.fr
 ☎ 02 41 22 61 04 • 🌐 artisanatpaysdelaloire.fr

Transmission

Comment préparer au mieux la transmission de son entreprise ?

- ▶ Enjeux, spécificités et étapes d'une cession
- 📅 Lundi 20 novembre 2023 · 10h -12h

Inscrivez-vous ! ➔



La transition écologique en entreprise

Lionel Ploton, directeur du site Alliance Étiquettes

Quels sont les activités et les services que vous proposez ?

Alliance Étiquettes, à Doué-en-Anjou, est une imprimerie spécialisée dans les étiquettes traditionnelles sèches et adhésives. Le site fait partie du groupe Alliance Étiquettes, dont le savoir-faire est d'apporter à nos clients des solutions d'impressions premium en France et désormais en Italie.

Comment a évolué l'entreprise au cours de ces dernières années ?

Historiquement, deux imprimeries existaient à Doué : Imprimeries Étienne et Étiqu'Adhésifs. Elles ont rejoint le groupe Alliance Étiquettes en 2018. Au 1^{er} décembre 2022, les deux imprimeries ont déménagé et fusionné pour créer « Alliance Étiquettes Doué-en-Anjou ». Les compétences ont été mutualisées et la polyvalence des projets a été développée avec près de 70 salariés rassemblés sous le même toit. Le nouveau bâtiment a permis de garantir une gestion optimale des flux en utilisant les dernières technologies.

Pourquoi avez-vous contacté la CMA ?

La démarche a été initiée en 2019 dans le cadre de notre volonté d'être labellisé **Imprim'Vert** afin de diminuer notre impact lié aux déchets générés par notre activité. Nous avons pris naturellement contact avec vous car un accompagnement à la rédaction d'un Document Unique avait déjà été fait par votre service Développement durable, avec le groupe, et avait été très constructif.



Comment s'est déroulé l'accompagnement ? (Imprim'Vert et Éco'Défis)

Nous avons rencontré un conseiller en développement durable de la CMA pour nous accompagner dans la démarche. Il nous a fait bénéficier de son expérience pour atteindre au mieux notre objectif. Nous sommes aujourd'hui fiers de rappeler que toutes les imprimeries françaises Alliance Étiquettes sont labellisées Imprim' Vert. À la suite d'échanges sur nos différentes actions menées en faveur de l'environnement, la CMA nous a proposé de rejoindre le réseau **Éco-Défis** pour les valoriser et poursuivre notre engagement. Nous avons accepté car ce projet allait dans le sens de notre développement RSE !

Quels bénéfices en avez-vous retirés ?

Ces accompagnements nous ont permis, par le biais de partage d'outils, de nous améliorer sur la




Lionel Ploton, directeur du site Alliance Étiquettes à Doué-en-Anjou.




gestion responsable de nos ressources : partage de documents d'aides au suivi des produits chimiques, aide sur le choix et les règles des bacs de rétention, outils de suivi énergétique et de bonnes pratiques ainsi que des listes de prestataires agréés. Nous savons qu'en cas de projets ou questions sur le sujet, nous pouvons nous adresser à la CMA.

Des projets pour la suite ?

Nous souhaitons progresser sur le volet énergétique avec notamment l'installation de panneaux solaires photovoltaïques qui couvriront un tiers de la surface de la toiture et permettront d'autoconsommer 10 à 20 % de nos besoins énergétiques. De manière plus large, Alliance Étiquettes s'engage dans une stratégie RSE pour s'améliorer encore et toujours sur le plan éthique, la qualité et les achats responsables. Enfin, nous souhaitons, sur le site de Doué, développer notre clientèle régionale.

 La CMA vous accompagne vers l'obtention puis le renouvellement du label Imprim'Vert et Éco'Défis.

CONTACT :

Service développement durable
 developpementdurable49@artisanatpaysdelaloire.fr
 02 41 22 61 00
 artisanatpaysdelaloire.fr

Toutes en scène

Matinée consacrée aux femmes de l'artisanat


La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a choisi en juin dernier, comme elle le fait depuis plusieurs années désormais, de dédier un temps d'échanges aux **femmes de l'artisanat** en leur proposant de se mettre en scène pour leur plus belle représentation. En collaboration avec **Céline Jet** et **Aurélié Lemanceau** (intervenantes à la CMA), cette matinée s'est organisée autour du théâtre forum*, qui a permis à nos participantes d'interagir autour de deux thématiques : **se libérer du syndrome de l'imposteur** et **réduire sa charge mentale**. Une cinquantaine de cheffes d'entreprise, conjointes collaboratrices ou salariées de l'artisanat de tous secteurs d'activité confondus ont pu, le temps d'une matinée, participer à cet événement riche en émotions et en partages. L'idée est de favoriser les rencontres et la création d'un réseau pour se sentir moins seules dans l'aventure entrepreneuriale. Rendez-vous l'année prochaine !



* Le théâtre-forum est un outil d'animation qui permet, grâce à la participation de chacune de parler et d'imaginer collectivement des solutions alternatives à des difficultés rencontrées.

FOCUS SUR LES FORMATIONS DE LA RENTRÉE


Trouver un équilibre dans sa vie professionnelle et personnelle avec l'IKIGAI*


 **Mardis 7 & 21 novembre 2023**

 **Angers**


- ▶ Comprendre et exploiter l'Ikigai dans votre vie professionnelle
- ▶ Identifier ce qui vous motive au quotidien
- ▶ Utiliser votre Ikigai comme guide pour booster votre efficacité professionnelle

Renforcer sa confiance en soi avec les couleurs

 **Mardis 28 novembre et 12 décembre 2023**

 **Angers**



- ▶ Connaître le langage des couleurs et son importance
- ▶ Utiliser le non-verbal dans la confiance en soi
- ▶ Comprendre les leviers de la confiance en soi
- ▶ Gagner en assurance
- ▶ Inspirer confiance

 **Retrouvez plus de formations ainsi que le nouveau calendrier en ligne sur notre site internet www.artisanatpaysdelaloire.fr ou en flashant le QR code ci-contre**

 **CONTACT :**  formationcontinue49@artisanatpaysdelaloire.fr •  **02 41 22 61 26**
artisanatpaysdelaloire.fr



* concept inspiré du Japon pour trouver sa voie et ses motivations au travail

Booster son activité grâce à la publicité sur Facebook et Instagram

 **Vendredi 1^{er} décembre 2023**  **Angers**

- ▶ Construire sa stratégie de contenu
- ▶ Mettre en place son compte publicitaire
- ▶ Créer sa première campagne
- ▶ Analyser ses campagnes publicitaires
- ▶ Concevoir sa stratégie globale d'acquisition

Rester en micro ou changer de statut ?

 **Lundi 06 novembre 2023**  **Angers**

- ▶ Comprendre les spécificités juridiques, fiscales et sociales du régime de la micro-entreprise
- ▶ Définir les raisons d'un changement et leur pertinence au regard du projet de développement envisagé
- ▶ Identifier les régimes et statuts possibles au-delà de la micro-entreprise
- ▶ Connaître les démarches nécessaires pour changer de régime ou de statut



La CMA lance l'alerte

L'artisanat est menacé !

Alors que l'artisanat est marqué au national par un contexte défavorable : France Compétences prévoit une baisse de 5% des dépenses de financement de l'apprentissage ; les entreprises artisanales ligériennes sont de plus en plus nombreuses et ont besoin de personnel. Tour d'horizon de l'artisanat en cette rentrée 2023...

UNE BAISSÉ DES « COÛTS CONTRATS »

Malgré les interpellations nationales des CMA tout l'été (courriers, rencontres ministérielles...), le Gouvernement a publié le 7 septembre dernier le décret entérinant la nouvelle baisse des financements des centres de formation des apprentis. Les principaux risques sont les suivants :

- ▶ La baisse de la qualité des formations
- ▶ L'arrêt des formations à faibles effectifs, déjà fortement déficitaires
- ▶ La fermeture des CFA de proximité pour regrouper les effectifs.

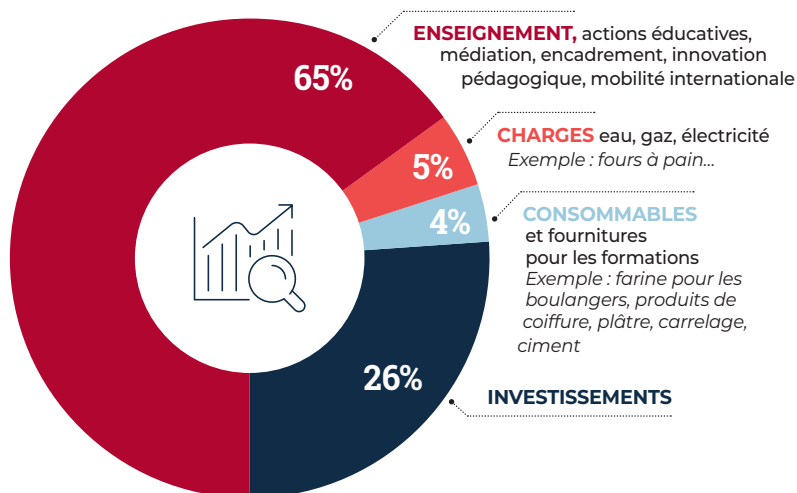
Des conséquences qui seraient très lourdes, notamment dans les zones rurales où la réussite de la formation par apprentissage repose sur la possibilité, pour les jeunes, de pouvoir se rendre facilement dans leur CFA ou d'être embauchés dans une entreprise locale, en proximité.

L'avenir de la formation professionnelle et l'apprentissage sont en danger. Et, par ricochet, un grand nombre de professions artisanales sont clairement menacées de disparaître.

Les CMA demandent ainsi instamment au Gouvernement un report de cette baisse et réitèrent leur appel à lancer une véritable concertation sur le financement durable de l'apprentissage en France.

COÛT D'UN APPRENTI

Un apprenti coûte en moyenne **7 000€ par an** à former. C'est une moyenne : par exemple, le coût annuel d'un apprenti en CAP pâtissier est de 6 000€ (700 apprentis en Pays de la Loire) et celui d'un BTMS (bac +2) en ébénisterie est de 13 000€ (20 apprentis en Pays de la Loire).



CHIFFRE CLÉ

▶ En France, on dénombre **201 000** apprentis rien que dans les métiers de l'artisanat, soit **1 apprenti sur 4**.



Joël Fourny, président de CMA France et de la CMA Pays de la Loire



Nous ne cessons de le répéter : le coût de la formation ne doit pas être considéré comme une dépense mais bien comme un investissement pour l'avenir de nos jeunes et de nos métiers ! Aujourd'hui notre outil de formation fonctionne, fait l'objet d'investissements et permet de former à des métiers rares, en proximité, parce que ces formations qui sont déficitaires restent minoritaires. Les marges qui existent nous permettent d'équilibrer la charge qu'elles représentent. Demain, cela pourrait ne plus être le cas. »



UNE SITUATION FAVORABLE MAIS DES ARTISANS PRUDENTS

Bien que le nombre d'entreprises artisanales soit en hausse de 8% par rapport à janvier 2022, les artisans demeurent inquiets quant à l'avenir et donc prudents.



92 400
établissements
artisans
dans les Pays
de la Loire au
1^{er} janvier 2023
(85 400 au 1^{er} janvier
2022), soit 8%
d'évolution
en un an.



64%
des artisans
ressentent de
l'inquiétude
au regard de
la situation
économique
actuelle. Alors
que 68% des
artisans nous
indiquent
avoir un état
d'esprit positif et
combatif pour les
6 prochains mois.



78%
de l'ensemble
des entreprises
n'ont pas
réalisé
d'investissements
ce 1^{er} semestre
2023. Il en
était de même
au second
trimestre 2022
(77%).

Le manque de candidats au recrutement est un facteur important de stress des chefs d'entreprise. La hausse des prix des approvisionnements et les difficultés de trésorerie viennent compléter ce sentiment d'inquiétude. Les entreprises artisanales sont prudentes face à l'avenir.

LA SITUATION EN MAINE-ET-LOIRE



ACTIVITÉ



- ▶ L'activité économique recule légèrement, pour le 2nd semestre 2023 pour **24%** des artisans du territoire (+ **4 points** au semestre précédent).
- ▶ **+9 points** secteur du Bâtiment qui adopte une trajectoire baissière depuis plusieurs semestres.
- ▶ Pour le prochain semestre, **69%** tendent vers une stabilité. Seuls **8%** anticipent une hausse de leur activité.



EMPLOI



- ▶ L'emploi se maintient pour **79%** des artisans.
- ▶ Plus de dynamique dans les secteurs de la production et de la réparation : respectivement, **15% (+11 points)** et **11% (+3 points)** de hausse d'effectifs.



INVESTISSEMENTS



- ▶ Seuls **25%** des artisans déclarent avoir investi (contre **22%** au semestre précédent).
- ▶ **17%** envisagent d'investir dans les 6 prochains mois.



TRÉSORERIE



- ▶ On observe une stabilisation pour **65%** des entreprises (+**10 points** par rapport au semestre précédent) .
- ▶ Mais cela reste problématique pour **29%** des artisans.

Sources : Chiffres clés 2023 (CMA France) et Chiffres clés 2023 (Observatoire régional des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, juillet 2023).

GROUPAMA, UN EXPERT À VOS CÔTÉS.



**02 99
30 90 80**
Coût d'un appel local
ou gratuit selon
votre abonnement

Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire.
Siège social : 23, Boulevard Solfériano - CS 51209 - 35012 Rennes cedex 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise
régie par le code des assurances. Document et visuel non contractuels - Crédit Photo : A. Chauvaud



GroupamaPro

Il y a un bon moment pour passer
à l'électrique : maintenant.

SAGA
ANGERS
02 41 33 44 00



Configuration des options des modèles présentés : les véhicules représentés sur le visuel peuvent présenter des équipements disponibles en options. Depuis le 1^{er} septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. Le modèle de borne représenté est utilisé à titre d'illustration et ne saurait en rien s'apparenter à un produit déjà existant. © Mercedes-Benz : marques déposées de Daimler AG, Stuttgart, Allemagne. Mercedes-Benz France, SAS au capital de 75 516 000 € - 7 avenue Nicéphore Niépce, 78180 Montigny-Le-Bretonneux, RCS Versailles 622 044 287.



Un grand merci à Marion Le Rouge et Simon Mary de Rouge Boucherie aux Sables d'Olonne (85) et à Jérôme Pineau, professeur en boulangerie à l'URMA Maine-et-Loire à Angers (49), d'avoir posé pour notre photographe afin d'illustrer ce dossier spécial : métiers de l'alimentaire.

ZOOM SUR LES ARTISANS de l'alimentaire



Le secteur de l'alimentaire représente 10% des établissements artisanaux en Pays de la Loire et également 10% des emplois.

CHIFFRES CLÉS DE L'ALIMENTAIRE EN PAYS DE LA LOIRE



92 363
établissements
artisanaux




9 784
établissements
de l'alimentaire



253 202
emplois (salariés
+ dirigeants)

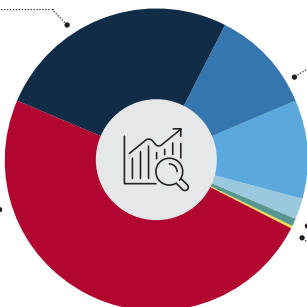



24 620
emplois en
alimentaire

RÉPARTITION DES EMPLOIS EN ALIMENTAIRE

2559
Métiers
de la farine
(boulangier,
pâtissier,
chocolatier,
confiseur)

4801
Métiers de la cuisine
(vente à emporter,
restaurateur)



1077
Métiers de la viande
(boucher, charcutier)

1033
Agroalimentaire

223
Métiers du poisson (poissonnier)

69
Métiers du thé et du café (torréfacteur)

22
Métiers du lait (crémier)

Le magazine *Le Monde des Artisans* dédie le dossier de son numéro 156 à ce secteur :

- ▶ Page 14-15 : Serbotel, le salon référence des métiers de l'alimentaire
- ▶ Pages 16-17 : la Cité du Goût et des saveurs valorise les métiers de l'alimentaire
- ▶ Pages 18-19 : professionnels de l'alimentaire, la CMA vous forme
- ▶ Page 20 : la recette locale du chef Alann Cosquéric
- ▶ Page 21 : étiquetage des produits alimentaires, bien connaître les obligations légales

Source : Observatoire régional de l'Artisanat des Pays de la Loire - Février 2023



SERBOTEL | **22-25** | **PARC DES EXPOSITIONS NANTES**
 Le Salon des Métiers de Bouche, de la Boulangerie-Pâtisserie, de l'Hôtellerie & de la Restauration. | OCTOBRE 2023

Serbotel : 20^e édition

Le salon référence des métiers de l'alimentaire

Serbotel, le salon des métiers de bouche, de la boulangerie-pâtisserie, de l'hôtellerie et de la restauration revient du 22 au 25 octobre prochain au parc des expositions de Nantes. La CMA Pays de la Loire vous donne rendez-vous sur le stand n°513 pour des conférences, découvertes de métiers, concours, trophées...


Organisé tous les 2 ans à Nantes depuis 1985, Serbotel est un salon d'envergure nationale, référence sur les métiers de bouche, de la boulangerie-pâtisserie, de l'hôtellerie et de la restauration. Il s'étend sur 32 000 m² et regroupe plus de 450 exposants.

Exposer le savoir-faire et informer

Pendant les 4 jours de salon, la CMA Pays de la Loire organise des conférences et ateliers thématiques. Le dimanche, un parcours collégien sur le salon est également proposé aux jeunes souhaitant découvrir les métiers de l'alimentaire. Chaque midi, des animations culinaires sont également proposées. Par exemple, le mardi midi sera consacré à la thématique « faire vivre un territoire par son identité culinaire ».

L'objectif est de parler emploi et recrutement dans les métiers de l'alimentaire, faire le point sur la RSE dans le secteur de l'alimentaire, l'approvisionnement en local et circuits courts, la gestion des déchets, l'innovation...

📍 INFOS PRATIQUES :

 Du dimanche 22 au mardi 24 octobre, de 9h30 à 19h.
Le mercredi 25 octobre, de 9h30 à 18h.

 Parc des Expositions de Nantes

Pré-inscription gratuite en ligne pour les professionnels jusqu'au 22 octobre puis 25€ sur place. 10€ le dimanche pour le grand public.



Le programme des conférences sur le stand de la CMA Pays de la Loire


HORAIRES ET SUJETS

ALLER PLUS LOIN

LUNDI 23 OCTOBRE

10h15-11h • La transmission d'entreprise par Aurélie Falchier, conseillère transmission

Réunions d'informations sur la transmission

 **Prise en charge totale sous conditions des organismes financeurs**

11h15-12h • Le snacking dans l'artisanat, nouveau potentiel de développement pour l'entreprise par Hichem Essadkaoui, conseiller technique alimentation


Nos centres de formation, notamment en Sarthe, proposent un module de formation de 2 jours pour booster la vente de produits snacking pour les artisans souhaitant diversifier leur offre.

 **d'infos : www.urmapaysdelaloire.fr**

14h15-15h • La gestion des bio-déchets dans le secteur alimentaire par Carine Moro, conseillère développement durable




Avec votre conseiller développement durable, relevez des Éco-défis.

 **Artisan : 0€, 100% pris en charge par l'Ademe**

MARDI 24 OCTOBRE

10h15-11h • La revitalisation des centres-villes par Jonathan Chellet, co-fondateur de la start-up Petit Commerce

Vous avez la volonté d'entreprendre ?
Le programme Entreprendre dans les Territoires vise à développer vos projets en Pays de la Loire.


 **d'infos : www.entreprendredanslesterritoires-pdl.fr**

11h15-12h • La transmission/reprise des entreprises en difficulté par Dominique Jahier, conseiller entreprises

Les conseillers de la CMA réalisent un diagnostic personnalisé qui recense les forces et faiblesses de votre entreprise ainsi que ses axes de développement et vous guident pour l'utiliser dans les négociations lors de la transmission.

14h15-15h • La restauration collective, un nouveau marché pour les artisans (loi Egalim, règles et procédures des marchés publics) par 3 experts de la CMA Pays de la Loire : Karine Rivet (Cité du Goût et des Saveurs), Laurent Granson (Développement économique et territorial) et Jean-Christophe Duval (Achats)

Les conseillers de la CMA vous accompagnent pour connaître et répondre à des marchés publics.

 **Prenez rendez-vous sur www.artisanatpaysdelaloire.fr/contact**

MERCREDI 25 OCTOBRE

10h15-11h • L'approvisionnement local et de qualité par Karine Rivet (Cité du goût et des saveurs)

La cité du goût et des saveurs accompagne les artisans de l'alimentaire au développement de nouveaux marchés.

 **d'infos en pages 16 et 17 de ce numéro.**

11h15-12h • Hygiène alimentaire par Olivier Poizac, conseiller Hygiène alimentaire

 **d'infos sur l'accompagnement de la CMA sur cette thématique en pages 18 et 19 de ce magazine.**

Tout l'accompagnement de la CMA Pays de la Loire en pages 18 et 19 de ce numéro.

14h15-15h • La pâtisserie : transparence et naturalité par Karine Rivet, Cité du Goût et des Saveurs et Bénédicte Boukandoura, Ingénieure conseil en nutrition.

La cité du goût et des saveurs accompagne les artisans de l'alimentaire au développement de nouveaux marchés.

 **d'infos en pages 16 et 17 de ce numéro.**

TOUTES NOS SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SUR WWW.ARTISANATPAYSDELA LOIRE.FR



Cité du goût et des saveurs

Cultivons les sens !

La Cité du goût et des saveurs a été créée en 2015 en Loire-Atlantique pour valoriser l'artisanat, les savoir-faire, les métiers et promouvoir la gastronomie locale et une alimentation de qualité.

La cuisine à portée de tous

La Cité du goût propose au grand public une offre riche et variée de cours de cuisine réalisées par des artisans et des chefs locaux. À cette occasion, petits et grands découvrent l'univers et les laboratoires des professionnels de la restauration et des métiers de l'alimentaire dans nos centres de formation.

La Cité du goût et des saveurs, c'est aussi des ateliers de cuisine pour les entreprises (team building), des événements et animations extérieures sur mesure (démonstrations culinaires, organisation de marchés d'artisans, de concours de cuisine pour les enfants, les professionnels...).

Et au service des professionnels de l'alimentaire

La Cité du goût accompagne également les entreprises artisanales à l'innovation, au développement de nouveaux marchés, à la mise en œuvre opérationnelle des projets alimentaires territoriaux en partenariat avec les collectivités territoriales...

Ainsi, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, à travers la Cité du goût et des saveurs, s'inscrit autour des questions sur les enjeux alimentaires d'aujourd'hui et de demain en tant que représentante des entreprises de la transformation alimentaire avec les producteurs, les industriels de l'alimentaire et les distributeurs.



DES ATELIERS DIVERS POUR TOUS

La Cité du goût et des saveurs propose **55 ateliers** lors de la saison 2023-2024. Voici notre sélection, à ne pas manquer :

✔ **Bière et gastronomie des accords parfaits avec Aude Foucher**, zythologue à la brasserie

Tête haute au Cellier et James Fermigier, chef de cuisine à l'Auberge du Val de Loire à Divatte-sur-Loire

➕ Découvrir les richesses et les saveurs de la bière, sa fabrication en accompagnement d'un menu gastronomique en 4 temps en accord parfait

📅 Le 14 novembre de 18h à 22h

💰 56 €

📍 Brasserie artisanale Tête Haute à Le Cellier

✔ **Repas de fêtes d'un Meilleur Ouvrier de France avec Sébastien Coirier** · Meilleur Ouvrier de France en boucherie · Boucherie Lussion à Nantes

➕ Découvrir des saveurs et des techniques de présentations originales pour les fêtes

📅 Le 15 novembre de 18h30 à 21h

💰 66€

📍 URMA Sainte-Luce sur Loire

✔ **Instant privilège : saveurs iodées des frères**

Cadets, avec Charles Bernabé, chef de cuisine au restaurant Les Cadets à Nantes, une étoile au guide Michelin

➕ Gastronomie et simplicité · apprendre les techniques de cuisson des poissons en toute simplicité

📅 Le 30 janvier de 18h30 à 21h30

💰 56€

📍 URMA Sainte-Luce sur Loire

✔ **Et aussi de nombreux cours de pâtisserie, cuisine du monde, batch cooking...**



TÉMOIGNAGE

MAXIME TOUSSAINT, artisan pâtissier depuis 9 ans à TB pâtisserie à Saint-Nazaire, propose un cours de pâtisserie sur son plat signature, le fraisier gourmandise et fraîcheur.

« Depuis trois ans, je propose un cours de pâtisserie avec la Cité du goût et des saveurs, dans les locaux de l'URMA à la maison de l'apprentissage de Saint-Nazaire, pour faire découvrir des techniques de pâtisserie facilement réalisables chez soi, des recettes originales. C'est aussi un moyen de rencontrer, partager un moment avec les clients du magasin ou de futurs clients qui ne nous connaissent pas. Cette soirée permet de sortir de son laboratoire, de faire découvrir notre métier au plus grand nombre. C'est un moment d'échange dans une ambiance conviviale. »

📍 TB pâtisserie
3 avenue de la République
44600 Saint-Nazaire
🌐 patisserie-chocolaterie-tb.fr
📱 @patisserietb

Offrez des bons cadeaux

Noël, anniversaire... surprenez vos proches en leur offrant un moment de convivialité et de partage culinaire avec un chef ! Des bons cadeaux peuvent être commandés directement en ligne sur le site de la Cité du goût et des saveurs.

Découvrez tous les ateliers sur www.citedugout.fr · Karine Rivet krivet@artisanatpaysdelaloire.fr
06 73 50 24 44

Professionnels de l'alimentaire

La CMA vous forme

Professionnels de l'alimentaire, pendant toute la vie de votre entreprise artisanale, la CMA Pays de la Loire vous accompagne pour valider la conformité de votre établissement et répondre aux aspects réglementaires en matière d'hygiène. En présentiel et en distanciel, choisissez la formule qui correspond à votre besoin.

VIE DE L'ENTREPRISE

L'IDÉE
Porteurs de projet

DÉBUT D'ACTIVITÉ
Création de l'entreprise

CONSOLIDATION
Entreprise en activité

FIN D'ACTIVITÉ
Cession du fonds de commerce

Conseil personnalisé

✔ Optimiser le plan d'aménagement de vos locaux professionnels (secteur alimentaire) ⌚ 1h € 90€

Réunion d'information
Connaître les exigences réglementaires pour créer une entreprise du secteur alimentaire
⌚ 1h30
€ 0€, 100% pris en charge



Conseil personnalisé
Maîtriser les risques sanitaires alimentaires
⌚ 1 journée en entreprise
€ 720€

Conseil personnalisé
Réaliser un bilan de conformité réglementaire de vos locaux professionnels
⌚ 1 journée en entreprise
€ 425€

VOUS LANCEZ VOTRE ACTIVITÉ DANS LE SECTEUR DE L'ALIMENTAIRE ?

Combinez la formation hygiène et sécurité alimentaire et un accompagnement personnalisé pour finaliser votre projet !

Formation obligatoire
Hygiène et sécurité alimentaire dans les établissements de restauration commerciale (HACCP)
⌚ 14h
€ 350€ en présentiel.
En distanciel, nous consulter.




Conseil personnalisé
Sécuriser le démarrage de votre activité dans le secteur alimentaire
⌚ 3h
€ 300€

Formation personnalisée
✔ Mettre en place un plan de maîtrise sanitaire adapté à votre activité
⌚ 7h en entreprise
€ variable selon la taille de votre entreprise.
Contactez-nous !



= 530€ TTC
au lieu de 650€ TTC




 **Objectifs**

- ▶ Identifier et réduire les risques sanitaires
- ▶ Réaliser le suivi des risques alimentaires
- ▶ Mettre en place un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)

Au programme

- ▶ Bonnes pratiques d'hygiène
- ▶ Opérations « à risques »
- ▶ Plan de nettoyage-désinfection
- ▶ Traçabilité et la procédure de gestion des non-conformités
- ▶ Autocontrôles
- ▶ Mise à disposition d'outils adaptés à l'activité alimentaire



 Cette formation intervient pour une montée en compétences du personnel ou une réponse à une injonction des services de contrôle. Elle s'adapte aux besoins de l'entreprise et comporte 2 étapes :

▶ L'artisan formé évalue sa maîtrise de l'hygiène, identifie ses bonnes pratiques d'hygiène et propose des mesures complémentaires adaptées aux procédés de fabrication et aux risques associés. Les procédures et les autocontrôles en place sont vérifiés. Des documents adaptés à l'entreprise, faciles à mettre en œuvre et répondant aux exigences réglementaires sont remis à l'issue de la formation.

▶ Retour sur les bonnes pratiques et les non-conformités identifiées durant la première période. Notions de microbiologie alimentaire et enjeux pour la qualité des aliments. Mise en place des bonnes pratiques d'hygiène, des autocontrôles, de la traçabilité et du Plan de maîtrise sanitaire (CPMS)



RÉFORME

RENFORCEMENT DES CONTRÔLES SANITAIRES

Jusqu'à présent les missions de police sanitaire étaient gérées conjointement par la Direction générale de l'alimentation (DGAI - Ministère de l'agriculture) et la Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes (DGCCRF - Ministère de l'économie). En 2022, l'État a décidé que le pilotage de ces missions serait confié uniquement à la DGAI.

L'objectif de cette nouvelle organisation doit permettre, outre une plus grande efficacité, un renforcement quantitatif et qualitatif des contrôles. Pour ce faire, les services de la DGAI seront en charge des contrôles dans les entreprises de fabrication/transformation, et délégueront les contrôles dans les établissements de remise directe au consommateur (distribution, artisans des métiers de bouche, restauration). Cette déléation des inspections à un organisme tiers (appel à candidatures en cours) s'accompagne également d'une volonté de l'État **d'augmenter le nombre de contrôles de 80% soit 100 000 par an. Cette réforme se met en place progressivement depuis le début de l'année et devrait être effective en 2024.**

FORMATIONS COURTES MÉTIERS

ADAPTÉES À VOS BESOINS DE COMPÉTENCES

CONTACT : Olivier Poizac
Conseiller en Hygiène
et Sécurité alimentaire
opoizac@artisanatpaysdelaloire.fr
07 85 98 65 53

CONTACT : Arnaud Bichon
06 73 47 86 76
abichon@artisanatpaysdelaloire.fr

LES INGRÉDIENTS**Sablé breton**

- ▶ 80g beurre
- ▶ 100g farine
- ▶ 6g levure
- ▶ 35g de jaune d'œuf

Garniture

- ▶ 250g d'anguille fumée
- ▶ 375g de crème liquide
- ▶ 250g de chèvre cendré
- ▶ 300g de cream cheese
- ▶ 3,5g de gélatine
- ▶ 190g de crème montée
- ▶ Sel et poivre



La recette locale

Au menu aujourd'hui..

Dans ce dossier spécial alimentaire, *Le Monde des Artisans* vous propose de réaliser une recette du chef Alann Cosqueric des Terrasses de Bel Air, artisan à Vair-sur-Loire (44). Il s'agit d'un chessecake à l'anguille fumée de Loire et au chèvre cendré ; une entrée à base de produits régionaux qui vous mettra l'eau à la bouche.

Pour 8 à 10 personnes, la recette du chef Cosqueric se décline en 3 étapes :

1 Réaliser un sablé breton

▶ Mélanger le beurre, la farine et la levure sans trop travailler la pâte puis la laisser reposer 30 minutes au frais.

▶ Étaler la pâte sur un papier sulfurisé puis cuire au four 5 minutes à 180° entre 2 plaques. Retirer la plaque du dessus et cuire 8 minutes de plus. Réserver.

2 Préparer la garniture

▶ Lever les filets d'anguille et faire infuser la peau dans la crème chaude. Passer au chinois puis refroidir.

▶ Mixer cette crème avec le chèvre et la cream cheese. Faire chauffer une petite partie du mélange pour incorporer la gélatine. Mélanger le tout en ajoutant la crème montée.

3 Assembler les 2 préparations

▶ Sur le palet breton, positionner un cadre et verser la crème à l'intérieur.

▶ Réserver au frais pendant au moins 2h.

▶ En option : agrémenter de fleurs fraîches, de billes de yuzu et de jeunes pousses avant de servir.

Alann Cosqueric a fait son apprentissage de cuisinier dans un restaurant gastronomique en 2004. La passion du métier l'amène en Haute-Savoie où il gravit les échelons, de commis jusqu'à second de cuisine. En 2014, avec son épouse, il gère un premier restaurant à Vertou (44) qui ferme pendant le premier confinement. Tous deux font alors des repas pour le personnel soignant, ce qui leur donne envie d'avoir leur propre restaurant. Depuis 2021, Les Terrasses de Bel Air leur permettent de concilier vie de famille et vie professionnelle. Le chef y travaille des produits nobles, en privilégiant les producteurs locaux, dans un univers bistrannique. Retrouvez le chef le 24 janvier pour un atelier à la Cité du goût et des saveurs sur le thème : « La Loire gourmande : association originale des produits de notre terroir ».

Les Terrasses de Bel Air • 6, Bel air 44150 Vair-sur-Loire
 terrassedebelair.com  [terrassedelair](https://www.facebook.com/terrassedelair)





Bien connaître les obligations légales

Étiquetage des produits alimentaires

Les denrées alimentaires présentées à la vente doivent être accompagnées d'un étiquetage clair et précis afin d'informer au mieux le consommateur et ne pas l'induire en erreur. La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, service du Ministère dédié vous donne des clés pour bien étiqueter vos produits.

L'étiquetage des denrées préemballées mentionne :

- ▶ **la dénomination de vente** (ex. : confiture extra de fraises)
- ▶ **la liste des ingrédients** par ordre d'importance pondérale décroissante (dont additifs et arômes) avec mise en relief des ingrédients allergènes. Il est important d'être vigilant sur les risques liés aux allergies alimentaires
- ▶ **la quantité nette du produit en volume/en masse** + poids net égoutté le cas échéant
- ▶ **la date limite de consommation (DLC)** ou date de durabilité minimale (DDM)
- ▶ **l'identification de l'opérateur** qui doit être implanté dans l'Union Européenne et le **numéro du lot de fabrication** à des fins de traçabilité
- ▶ **le mode d'emploi** si celui-ci est nécessaire (ex. : à conserver dans un endroit sec)
- ▶ **la déclaration nutritionnelle** pouvant être complétée, à titre volontaire, par le nutri-score
- ▶ **le titre alcoométrique volumique**
- ▶ **les lieux d'élevage et d'abattage** pour les viandes des espèces porcine, ovine, caprine et la volaille + **lieu de naissance** pour les bovins
- ▶ **l'origine de l'ingrédient primaire** si l'étiquetage met en avant l'origine de la denrée alimentaire et que celle-ci diffère de celle de son ingrédient primaire.

+ Les autres mentions pouvant figurer sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées peuvent être encadrées réglementairement (ex. : « fermier » ou « biologique ») ou apposées à des fins de marketing, sous la responsabilité du fabricant (« naturel » ou « sans conservateurs » par exemple, ou allégations environnementales de toute sorte). Elles ne doivent pas être trompeuses pour le consommateur, et ne doivent notamment pas suggérer qu'une denrée posséderait des caractéristiques particulières alors que toutes les denrées similaires présenteraient ces mêmes caractéristiques, notamment en insistant particulièrement sur la présence ou l'absence de certains ingrédients et/ou nutriments.



+ Plus d'infos sur www.economie.gouv.fr



+ L'étiquetage des denrées alimentaires non préemballées (présentées sans emballage à la vente et emballées par le client ou à sa demande au moment de l'achat ou préemballées en vue de leur vente immédiate) doit prévoir un écriteau à proximité mentionnant : la dénomination de vente, la présence d'allergènes, l'état physique du produit (ex. décongelé), et, pour la viande bovine, les lieux de naissance, d'élevage et d'abattage.



DU 9 AU 12 NOVEMBRE

LE SALON MADE IN FRANCE EXPO REVIENT !

Chaque année, Made in France Expo est LE grand rendez-vous du savoir-faire français. Les entreprises exposantes ont fait le choix audacieux de fabriquer en France. C'est l'opportunité d'un contact direct avec de futurs clients, lien plébiscité par le consommateur en recherche de sens et d'engagement dans ses achats. 10 entreprises ligériennes seront réunies sous la bannière de CMA France, au sein du village de l'artisanat avec 208 autres artisans de l'Hexagone :

Loire-Atlantique

- ▶ La Savonnerie de Marcel
- ▶ Nelly Bichet Chapeaux

Maine-et-Loire

- ▶ Aurélie Vannerie
- ▶ Le Petit Fils du Cordonnier

Mayenne

- ▶ Lady Amherst
- ▶ La Terre en Formes

Sarthe

- ▶ Pascal Turpin Taillanderie
- ▶ Microbrasserie Jolicœur

Vendée

- ▶ Voilerie Simonin
- ▶ CZ Atelier



INFOS PRATIQUES :

-  Paris Expo, Porte de Versailles
-  www.mifexpo.fr

TROPHÉE
LES MEILLEURS
ARTISANS DE
FRANCE RMC



3 lauréats ligériens

Organisé par RMC et Worldskills France*, le trophée Les meilleurs artisans de France RMC met à l'honneur l'artisanat, premier employeur de France et vise à récompenser le talent et le savoir-faire unique de nos artisans français. Le palmarès de cette 5^e édition compte 3 Ligériens sur 7 lauréats au national. Bravo à eux !

- ▶ **Carrelage** : Anthony Gaborieau · Gaborieau carrelage à Trémentines (49)
- ▶ **Coiffure** : Marceline Gouzit · Virginie Label Coiffure et Beauté Chalonnnes à Chalonnnes-sur-Loire (49)
- ▶ **Peinture-décoration** : Sandrine Musement · Abreu Frère Peinture à Écommoy (72).

De plus, 2 autres entreprises ligériennes sont également médaillées d'argent et de bronze.

* Ex Olympiades des Métiers



DU 20 AU 22 OCTOBRE 2023

JOURNÉES NATIONALES DE LA RÉPARATION

Malgré les nombreuses initiatives citoyennes pour favoriser la réparation d'objets (repair cafés, tiers lieux, associations de quartiers, ressourceries...), seulement 33% des Français font réparer leurs objets (chiffres ADEME). Afin de lever les éventuels freins à la réparation et d'encourager le passage à l'action, la CMA Pays de la Loire se mobilise et participe aux Journées nationales de la réparation qui auront lieu du 20 au 22 octobre 2023. L'objectif est de mettre en lumière les professionnels et les structures qui œuvrent au quotidien pour proposer des services de réparation, tels les Répar'acteurs.

 Consulter le programme détaillé sur : journeesreparation.fr



S'INFORMER À DISTANCE

WEBINAIRES DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout au long de l'année, la CMA Pays de la Loire vous propose des webinaires gratuits autour de la transition écologique. Tenez-vous informé de la réglementation en vigueur et anticipez les évolutions à venir. Des témoignages d'entrepreneurs engagés viendront rendre ces moments d'échanges concrets.

Les prochaines dates :

▶ **20 octobre de 14h à 14h45**

L'actualité de la réparation en Pays de la Loire : focus sur la filière textile et chaussures

▶ **1^{er} décembre de 14h à 14h45**


Déchets du bâtiment et la nouvelle filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs)


 **CONTACT** : Claude Beautrais · 06 40 95 85 91
cbeautrais@artisanatpaysdelaloire.fr

AGENDA


 SUR TOUT

LE TERRITOIRE LIGÉRIEN :

 Du 17 au 24 novembre · Semaine nationale de la création transmission

 Du 18 au 26 novembre · Semaine européenne de réduction des déchets

 À LA CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES :

 Du 1^{er} au 3 décembre · Salon de la Création Métiers d'Art



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

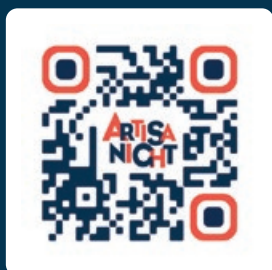
PAYS DE LA LOIRE

PLONGEZ DANS L'EXPÉRIENCE DU NUMÉRIQUE



Une soirée pour digitaliser et développer votre entreprise

2023
novembre



Rendez-vous les jeudis

9 novembre

MACHECOUL-SAINT-MÊME

23 novembre

LE MANS

30 novembre

LA ROCHE-SUR-YON

Avec la
participation de :




Fonds de calamité

4 artisans ligériens aidés financièrement

La CMA Pays de la Loire a mobilisé le fonds de calamité de CMA France pour accompagner les entreprises ayant connu d'importantes dégradations lors des violences urbaines en juin et juillet derniers.

Habituellement réservé aux catastrophes naturelles, ce fonds national permet, à titre exceptionnel, de verser une aide financière allant jusqu'à 1500€ par entreprise. En Pays de la Loire, 4 entreprises ont pu bénéficier de cette aide.




 **À SAINT-NAZAIRE (44).** 📅 29 août, remise de **1500€** aux Ambulances Nazairiennes • Bertrand et Adrian Choubtrak, par Frédéric Brangeon, Président de la CMA Loire-Atlantique, et Nathalie Lesort, Présidente de la commission territoriale nord de la CMA Loire-Atlantique.



 **EN VENDÉE.** 📅 30 août, remise de **1500€** à Clémence Billaud • On mange chez Clem • food-truck, par Daniel Laidin, Président de la CMA Vendée.



 **AU MANS (72).** 📅 1^{er} septembre, remise de **800€** à Magali Barantin • Amarante Coiffure, par Fabienne Malhaire-Boulangier et Bruno Provot, respectivement Présidente et Vice-président de la CMA Sarthe.



 **À ANGERS (49).** 📅 8 septembre, remise de **600€** à Noéline Rasoamandry • Vanilla Bridge, par Nadège Dekenuydt, Présidente de la CMA Maine-et-Loire.

VOTRE ENTREPRISE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ?
La CMA Pays de la Loire vous accompagne.
Contactez votre conseiller dédié :

44 • Xavier Huteau
entreprises44@artisanatpaysdelaloire.fr

49 • Thibaud Livet
entreprises49@artisanatpaysdelaloire.fr

53 • Fabienne Joubrel
entreprises53@artisanatpaysdelaloire.fr

72 • Dimitri Angelakopoulos
sentreprises72@artisanatpaysdelaloire.fr

85 • Bruno Layec
entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE

UNIVERSITÉ RÉGIONALE
DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT
DES PAYS DE LA LOIRE

PORTES OUVERTES 2024



Formation professionnelle : du module au diplôme

Réservez votre

Samedi 10 février 2024

urmapaysdelaloire.fr    

URMA
Ste-Luce-sur-Loire
Place Jacques Chesne
02 40 18 96 96

URMA
Saint-Nazaire
66 rue Michel Ange
02 28 54 17 01

URMA
Angers
3 rue Darwin
02 41 22 61 56

URMA
Laval
30 boulevard Volney
02 43 64 11 00

URMA
Le Mans
187 rue Henri Champion
02 43 50 13 70

URMA
La Roche-sur-Yon
24 rond point du Coteau
02 51 36 53 00

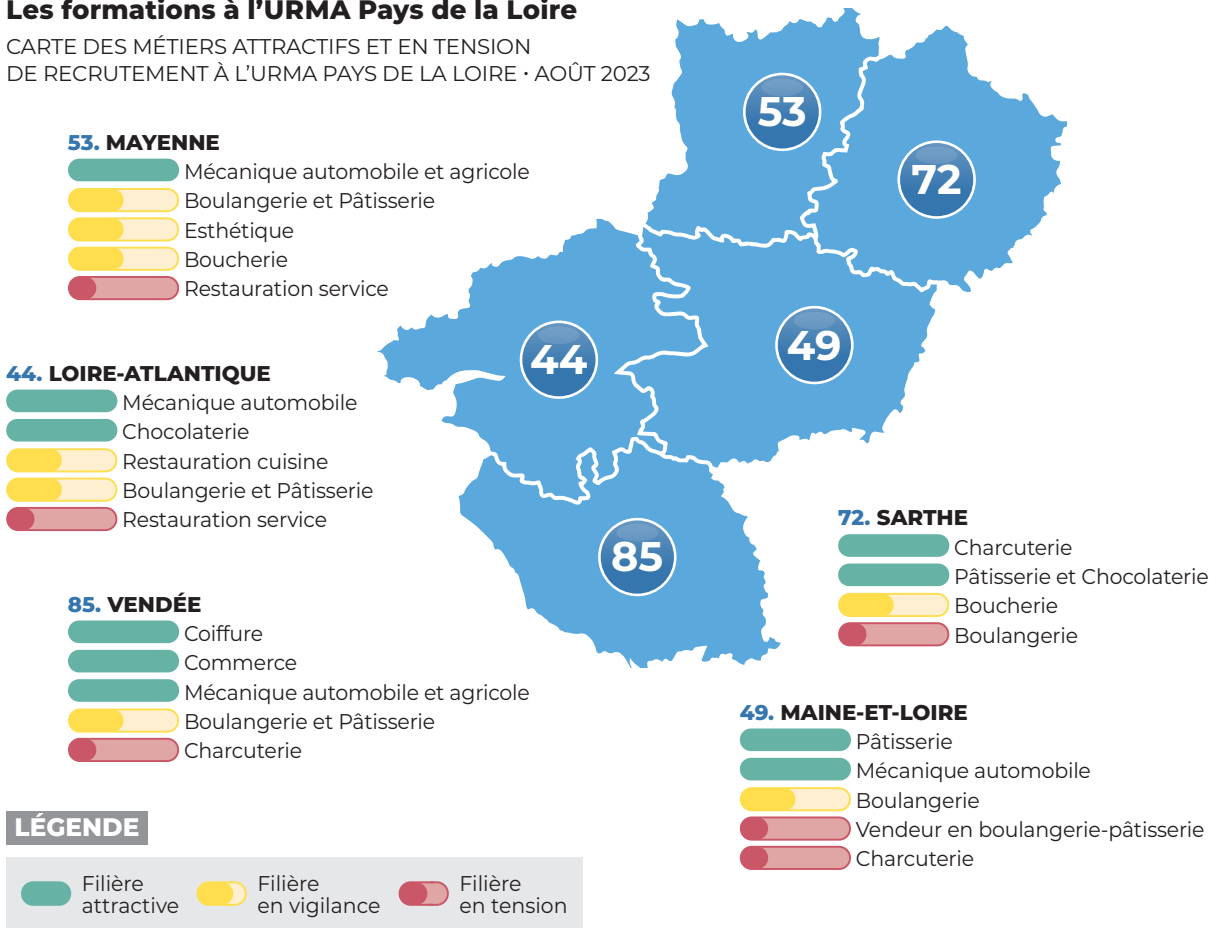
Centres de formation URMA

L'apprentissage au cœur du recrutement des entreprises artisanales

Avec une belle dynamique, les entreprises artisanales ont continué à recruter des jeunes salariés en contrat d'apprentissage et de professionnalisation malgré le contexte économique actuel. Sur l'ensemble des secteurs d'activité, l'expression des souhaits de recrutement des entreprises est soutenue. Cela demeure un enjeu majeur pour les entreprises artisanales. En réponse à leurs besoins, l'URMA Pays de la Loire intègre de futurs apprentis en contrat d'apprentissage toute l'année.

Les formations à l'URMA Pays de la Loire

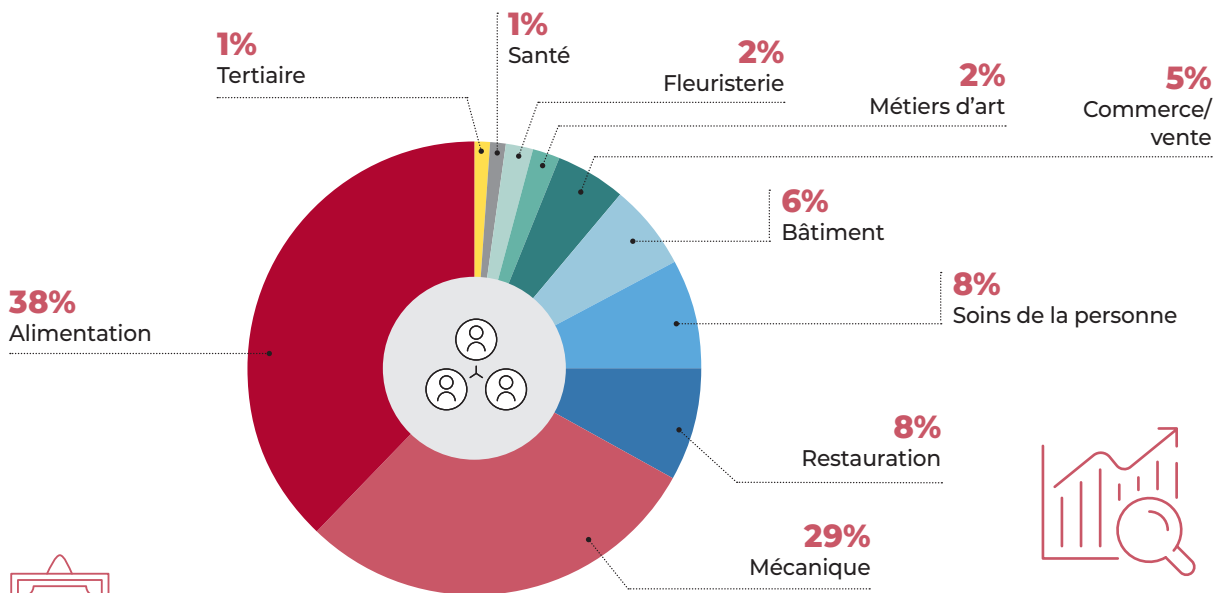
CARTE DES MÉTIERS ATTRACTIFS ET EN TENSION DE RECRUTEMENT À L'URMA PAYS DE LA LOIRE · AOÛT 2023



Afin de faire connaître les métiers de l'artisanat, l'apprentissage et nos formations, nous serons présents sur les salons dédiés à l'orientation :

- **49 Maine-et-Loire** · du 30 novembre au 2 décembre 2023 · Forum de l'orientation
- **53 Mayenne** · 19 et 20 janvier 2024 · Forum de l'enseignement supérieur et des métiers
- **44 Loire-Atlantique** · 19 et 20 janvier 2024 · Formathèque
- **72 Sarthe** · 26 et 27 janvier 2024 · Formasarthe
- **85 Vendée** · Vendée Métiers a lieu tous les 2 ans. Prochaine édition fin 2024.

Les effectifs des apprentis par filière



CHIFFRES CLÉS

Plus de 100
formations
en alternance
du CAP au Bac+5

Près de 7 000
jeunes inscrits dans
les 5 centres de formation
de la CMA Pays de la Loire

84 %
de réussite aux
examens en 2022
(indicateurs Qualiopi)

4 878
entreprises
partenaires
en 2022

Les actus de l'URMA Pays de la Loire

OUTIL INDISPENSABLE

LE LIVRET D'ALTERNANCE NUMÉRIQUE

Le livret d'alternance numérique, communément appelé LAN, a remplacé le livret papier pour la totalité des formations dispensées par l'URMA Pays de la Loire. C'est l'outil essentiel qui permet à tous les acteurs de la formation (jeune, famille, entreprise...) de s'informer de la progression pédagogique de l'apprenti. On y retrouve les documents liés à la formation : planning des cours et calendrier d'alternance, évaluations, bilan des visites d'entreprise, suivi éducatif... Le LAN est l'outil obligatoire et essentiel à tout maître d'apprentissage pour, en quelques minutes, faire un bilan du parcours de l'apprenti.

NOUVEAUTÉ

UN CAP EN 3 ANS POUR LES ALLOPHONES*

La CMA Pays de la Loire s'engage aux côtés des employeurs pour sécuriser le parcours des apprenants allophones en ouvrant un CAP en 3 ans au lieu de 2 ans, destiné à des apprenants en grande difficulté avec la langue française. Il est accessible sur les sites de Loire-Atlantique, Mayenne et Vendée. La première année, les apprenants sont présents toutes les semaines en entreprise et en centre de formation pour faciliter les apprentissages. Les années suivantes, ils intègrent les sections classiques de CAP et retrouvent une alternance ordinaire. Cette nouvelle offre de formation vise à mieux accompagner les apprenants et les employeurs. Ainsi, un référent allophone sera l'interlocuteur privilégié de l'employeur et de tous les acteurs qui accompagnent ces apprenants (éducateurs, familles, enseignants...).

*dont la langue maternelle n'est pas le français.



REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES !

Nous recrutons des
formateurs dans nos 5 centres
de formation professionnelle.

**POUR EN SAVOIR +
ET POSTULER :**
rh@artisanatpaysdelaloire.fr



Jean Rouyer Automobiles est un acteur majeur de la distribution automobile sur le grand ouest. Fondé en 1982 à Cholet par Jean Rouyer, le Groupe représente 1600 collaborateurs, 58 concessions, 14 marques et 12 agences Europcar. Le Groupe a toujours eu à cœur de transmettre leurs savoir-faire et forme 140 alternant(e)s.

Jérôme Greffier, Responsable Après-vente, Nadège Dekenuydt, Présidente de la CMA Maine-et-Loire et Harold Vrignaud, Directeur plaque Nissan Jean Rouyer Automobiles.

Don d'un véhicule « nouvelle génération »

Le groupe Jean Rouyer Automobiles a fait don d'un véhicule à des fins pédagogiques à l'URMA (Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat), centre de formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Maine-et-Loire.

Ce mardi 3 octobre, Harold Vrignaud, Directeur plaque Nissan Jean Rouyer Automobiles, et Jérôme Greffier, Responsable après-vente ont remis les clés d'un véhicule de présérie Nissan Qashqai à l'URMA Maine-et-Loire. Grâce à

ce partenariat, les 350 apprenants en mécanique automobile guidés par leurs enseignants vont pouvoir étendre le périmètre de leur connaissance au bénéfice de leur formation et des nouvelles technologies.

urmapaysdelaloire.fr

“ Des apprentis et enseignants ravis de travailler demain sur un modèle de véhicule "nouvelle génération" grâce au don du Groupe Jean Rouyer Automobiles ! Déjà enthousiastes, les apprenants ont expliqué les différentes options identifiées via les commandes du tableau de bord... Tout un univers pour faciliter la vie du conducteur, qu'elles et ils ont à cœur de maîtriser car conscients que ces outils feront partie de leur métier de demain. Merci aux dirigeants et équipes du Groupe Rouyer pour ce soutien à la filiale automobile et à la formation. »
Nadège Dekenuydt, Présidente de la CMA Maine-et-Loire

“ Avec Nissan France et Nissan Angers, nous sommes fiers de contribuer au projet éducatif de l'URMA. »
Jérôme Moinard, Président du Groupe Jean Rouyer Automobiles

BÂTIMENT

« Les moins de 10 » reconnues : une victoire majeure

Fin juillet, la Justice a reconnu le champ des entreprises du Bâtiment employant jusqu'à 10 salariés, comme périmètre de négociation.

« Une avancée majeure », d'après la Capeb qui militait depuis quatre ans pour que soient mieux prises en compte les spécificités de ces TPE (qui représentent 97 % du secteur !). Pour l'organisation professionnelle, cette décision de la Cour d'appel de Paris « ouvre la voie à la mise en œuvre des accords conclus depuis 2019 (conventions collectives rénovées, accords apprentissage, participation, accords de promotion de reconversion par l'alternance...) ».

Les 622 000 entreprises et 520 000 salariés concernés devraient ainsi « bénéficier de normes sociales adaptées et sécurisées qui vont les encourager à recruter ».

Rénovation

L'éventuel retour d'une TVA à 20% fait grincer des dents

Et si la TVA à 10 % sur les travaux de rénovation non énergétique des logements était supprimée ? Cette option, envisagée par le gouvernement pour le budget 2024, a déclenché les foudres des organisations professionnelles du Bâtiment cet été...

« **U**ne vision purement comptable. [...] Une mesure contre-productive et dangereuse pour l'État, pour les ménages, pour les entreprises artisanales du Bâtiment et pour leurs emplois. » C'est en ces termes que la Capeb s'est insurgée, en plein cœur de l'été, contre la possible suppression du taux réduit de TVA à 10 % sur les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien des logements achevés depuis plus de deux ans (en vigueur depuis 2014). Dans son collimateur : l'Inspection générale des finances, qui envisagerait de revenir au taux plein de 20 % dans le projet de loi de finances 2024, et ce afin de réduire le déficit public.

4 milliards d'euros en plus pour les ménages

« Les artisans, les TPE et les PME seraient les premiers pénalisés par cette moindre attractivité de leurs devis. C'est d'autant plus mal venu que le gouvernement veut lutter

contre les logements vacants ou insalubres faute de rénovation importante et qu'il entend faciliter le maintien à domicile des seniors par des travaux adaptés », a abondé de son côté la FFB évoquant la mise en place du dispositif « MaPrimeAdapt » à partir du 1^{er} janvier 2024. Et d'ajouter que cette option « viendrait renforcer l'inflation et relancer le travail illégal ». Selon ses calculs, « sur la base des données 2022, l'application d'un taux plein aurait entraîné un surcoût de 4 milliards d'euros pour les ménages »...

Étendre la TVA à 5,5 %

Plutôt qu'un retour d'une TVA à 20 %, la Capeb préconise a contrario que le taux réduit de TVA à 5,5 %, en vigueur sur les travaux de rénovation énergétique, soit étendu partant du principe que ces deux types d'intervention sont « indissociablement liés ». Les discussions autour du budget 2024 démarrent en ce mois de septembre au Parlement... À suivre !

CHAUDIÈRE GAZ THPE : FINIES LES AIDES À L'ACHAT ?

Suite à la concertation qui s'est achevée le 26 juillet, l'État pourrait, finalement, ne pas interdire l'installation de chaudières à gaz neuves. Le « tout pompe à chaleur », un temps envisagé, a été jugé contre-productif (la majorité d'entre elles provenant d'Asie et n'étant pas appropriées « techniquement » à tous les logements). En revanche serait à l'étude la suppression des aides financières liées à l'achat des chaudières gaz à très haute performance énergétique (THPE). Déjà exclues du dispositif MaPrimeRénov' (MPR), elles bénéficiaient encore de certains coups de pouce : CEE, taux de TVA réduit, rénovations ayant recours à l'éco-PTZ ou encore rénovations globales MPR... Le gouvernement veut ainsi inciter les ménages à recourir aux solutions de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables plutôt que fossiles. Des ménages qui ont de plus en plus de mal à savoir de quel bois ils devront à l'avenir se chauffer...



CUPRA FORMENTOR e-HYBRID RECHARGEABLE

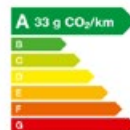
ARRIVAGE 20 FORMENTOR
Hybride rechargeable 204 et 245 Ch



REAL AUTOMOBILES

7 boulevard de la liberté - ANGERS
0241576800 www.groupe-boucher.fr

CUPRA Formentor VZ Pack Tribe Edition e-HYBRID 245 DSG6 : consommation mixte WLTP (l/100 km) : 1,5. Émissions de CO₂ WLTP (g/km) : 33. Valeurs au 15/02/2023, susceptibles d'évolution. Plus d'informations auprès de votre partenaire.
Depuis le 31 septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réclassifiés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂ plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.
Volkswagen Group France - SAS au capital de 198 502 500 € - 11, avenue de Bourdonne Villiers-Cotterets BCS Sévigné 912 277 190. Publicité diffusée par le Distributeur REAL AUTOMOBILES enregistré à FORBA sous le n°09021058 en qualité d'intermédiaire en opération de banque à titre non-encusaf de Volkswagen Bank. **Rendez-vous sur cupraofficial.fr**



Pensez à covoiturer #SeDéplacerMoinsPolluer

NOUVEAU RENAULT TRAFIC

prêt
à partir (*)



(*) livraison avant le 31/12/2023 pour la commande d'un utilitaire en stock.

Pensez pas à covoiturer. #SeDéplacerMoinsPolluer



RENAULT ANGERS
46 bld Jacques Millot
02 41 54 55 56

RENAULT CHOLET
17 bld du Poitou
02 41 75 37 37

RENAULT SAUMUR
bld des Vallerots
02 41 83 41 41

EN BREF

L'UAE intègre l'U2P

L'Union des auto-entrepreneurs (UAE) a officiellement rejoint l'UNAPL, la branche « professions libérales » de l'U2P, avec le statut de membre associé. En France, 3 millions d'actifs exercent sous ce régime (dont 70 % dans les professions libérales). Ils vont désormais bénéficier d'une visibilité accrue et d'une action mutualisée sur les grands dossiers portés par l'UNAPL, et plus largement par l'U2P : fiscalité, dialogue social, retraite et prévoyance, ou encore enjeux numériques ou européens.

L'Umih s'insurge contre la définition de « dark kitchen »

La Commission interministérielle d'enrichissement de la langue française s'est prononcée pour traduire « dark kitchen » par « restaurant tout en ligne » (parution au *Journal officiel* le 1^{er} juillet). Dans la foulée, l'Umih a tenu à exprimer « *sa vive préoccupation et sa ferme opposition à cette traduction, qui lui semble inadéquate mais également nuisible à l'image et à la définition de [leur] métier* ». Cette qualification contribuerait à induire en erreur le consommateur « *en lui laissant penser qu'il bénéficierait d'une expérience comparable à celle d'un restaurant* » en sollicitant ces établissements qui, pour rappel, reposent sur la vente de repas exclusivement par des réseaux de livraison, sans pignon sur rue.

Robert Bassols poursuit sa route à la tête de la FNA

L'actuel président de la CMA des Pyrénées-Orientales repart pour trois ans à la présidence de la Fédération nationale de l'automobile. Objectif prioritaire : renforcer la représentativité de la fédération face aux mutations du secteur (l'accès aux données techniques, les ZFE-zones à faibles émissions, la transition écologique du parc automobile français, l'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie...).

Prix de l'énergie

Des aides trop ignorées par les TPE

L'onde de choc provoquée par la flambée des prix de l'énergie se propage toujours ; les métiers de bouche en payent le plus lourd tribut. Pourtant, une récente étude menée par la FCGA* affirme que très peu de TPE ont, au final, demandé à bénéficier des aides mises en place pour alléger la facture...

Selon cette enquête, 76 % des dirigeants interrogés déclarent être directement impactés par la hausse des prix de l'énergie, dont 49 % moyennement à fortement. Sans grande surprise, l'hôtellerie-restauration (29 %) et le commerce de détail alimentaire (29,3 %), boulangers en tête, en ont subi les plus fortes conséquences. Réparation automobile et instituts de beauté sont, à l'inverse, moins touchés.

Certains dispositifs totalement méconnus

Pour soutenir les TPE, le gouvernement et les fournisseurs d'énergie ont déployé des mesures de soutien, sans grande efficacité d'après cette étude :

- ▶ Plafonnement du prix de l'électricité : connu par plus d'une TPE sur 2 mais sollicité par moins de 10 % d'entre elles ;
- ▶ Bouclier tarifaire (hausse des prix de l'électricité plafonnée à 15 %) : connu par 50,8 % des

répondants mais utilisé par seulement 11,8 % d'entre eux.

Les autres mesures de soutien sont, elles, ignorées de la majorité des TPE interrogées. Un désaveu aux causes multiples : manque d'information, complexité des démarches ou encore épuisement mental devant la répétition des crises...

Quelques initiatives mais à la marge

Si 64 % des dirigeants de TPE, décontenancés face à l'envolée des prix, n'ont pris aucune initiative pour amortir l'impact sur leur activité, 36 % ont agi concrètement : en aménageant leurs horaires de travail (28,5 %) et, en petites proportions, en changeant leurs équipements professionnels (3,2 %) ou en recherchant des moyens d'économiser l'énergie (2,5 %).

* Fédération des centres de gestion agréés. Étude parue en juillet 2023.

RETROUVEZ TOUTE L'ÉTUDE :
www.fcga.fr

BONUS RÉPARATION TEXTILE

Bon pour la planète... et les artisans !

Ce coup de pouce, initié par le secrétariat d'État à la Transition écologique, veut instiller de l'économie circulaire dans la très polluante industrie textile. Top départ espéré : mi-octobre, dès que 500 artisans (couturiers et cordonniers) seront labellisés* sur refashion.fr, éco-organisme partenaire de l'État. Financé grâce à l'écocontribution imposée à la filière textile depuis 2020, ce bonus encouragera les consommateurs à faire réparer vêtements et chaussures chez un artisan de proximité (par exemple : 8 € pour recoller une semelle, entre 10 et 25 € pour raccommoder la doublure d'un vêtement...). Autre vocation : relancer le travail des couturiers et cordonniers, très fragilisés par l'*ultra fast fashion* et les récentes crises économiques.

* Sans conditions de taille d'entreprise ou d'affiliation à une marque.



PREVOYANCE PRO+

**ÊTRE UNE
BANQUE POPULAIRE,
c'est vous accompagner pour vous protéger*
ainsi que vos proches en cas d'arrêt d'activité,
de perte de revenus**



**BANQUE
POPULAIRE
GRAND OUEST** 

la réussite est en vous

* Selon les limites, exclusions et engagements contractuels en vigueur. Adhésion soumise à des formalités médicales.
Coût de connexion selon votre opérateur.

Prévoyance Pro + est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE Vie, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. BPCE Prévoyance, Société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 352 259 717 RCS Paris. 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - siège social situé 15 boulevard de la Boutière CS 26858 - 35768 Saint Grégoire cedex - 857 500 227 RCS Rennes - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042) Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime - Crédit photos : iStock



**LA
RÉGION
PRÉSENTE**

nosemplois.fr

Près de 70 000 offres en ligne !

Le site de référence
de l'emploi en Pays de la Loire

 **RÉGION
PAYS
DE
LA LOIRE**

Affichage obligatoire

Un devoir aussi pour les artisans !

Tous les employeurs d'au moins un salarié sont légalement tenus d'afficher sur leur lieu de travail de nombreuses informations, relatives principalement à la santé et à la sécurité.

Règles, mise en œuvre pratique, risques en cas de manquement... : faisons le point. La rédaction

L'affichage obligatoire s'applique à toutes les entreprises artisanales dès lors qu'elles emploient un salarié. Son objectif est de l'informer de ses droits et des règles applicables au travail, notamment en matière de santé et de sécurité.

Les textes qui fixent les obligations d'affichage sont éparpillés notamment dans le Code pénal et le Code du travail. L'article D 4711-11 du Code du travail impose ainsi de porter à la connaissance des salariés les coordonnées du médecin et de l'inspection du travail.

Et le défaut d'affichage peut coûter cher au chef d'entreprise : entre 450 et 10 000 € d'amende. En cas de récidive, le montant peut même atteindre 30 000 €, auquel il faudra ajouter une amende pour délit d'obstacle (37 000 €) et un an de prison...

Distinguons les informations qui doivent être dument affichées de celles pouvant être communiquées « par tous moyens », c'est-à-dire par courrier électronique (pensez alors à conserver

la preuve de l'envoi) ou via le site intranet de l'entreprise (si elle en possède un).

Ce qu'il faut transmettre « par tous moyens »

Il s'agit des textes relatifs à l'égalité de rémunérations entre hommes et femmes, ceux liés au harcèlement sexuel et aux comportements sexistes, ainsi que les coordonnées des services compétents (articles L.1135-5 et L.1153-5 du Code du travail). Il convient d'ajouter les textes relatifs à la lutte contre les discriminations. Depuis le 1^{er} septembre 2022 et l'entrée en vigueur de la loi de protection des lanceurs d'alerte, l'employeur doit en plus porter à la connaissance de ses salariés les dispositions des articles 225-1 à 4 du Code pénal qui prohibent et sanctionnent les discriminations.

Sujet important : l'ordre des départs en congés peut également être transmis par tous moyens, c'est-à-dire via un outil de communication qui garantisse aux salariés un accès aux informations équivalent à l'affichage.

Comment faire en pratique ?

La liste à la Prévert des informations à « afficher » étant reprise ici, reste à passer à l'action ! Pas d'inquiétude : Internet regorge de nombreux modèles de panneaux d'affichage à tous les prix (donc attention aux arnaques). L'important est de le compléter avec les informations relatives à votre entreprise. Ayez le réflexe de passer un appel à votre conseil, votre comptable... en cas de doute.

Ce qu'il faut afficher obligatoirement

Figurent dans cette catégorie :

- ▶ les numéros et services d'urgence, sans oublier le numéro de téléphone « Violences femmes » ;
- ▶ les consignes en cas d'incendie ainsi qu'un rappel sur les lieux de passage ;
- ▶ les coordonnées des services de santé et de l'inspection du travail (art. D 4711-1 du Code du travail) ;
- ▶ les horaires de travail, les jours de repos hebdomadaire et les dérogations éventuelles aux horaires de travail ;
- ▶ la convention collective applicable ainsi que le lieu où elle peut être consultée ;
- ▶ les modalités d'accès au document unique (obligatoire dès un salarié) ;
- ▶ et enfin les interdictions de fumer et de vapoter.

ERRATUM

Des erreurs ont été relevées dans l'article « **Quels sont les avantages et les inconvénients du régime de la micro-entreprise ?** » paru en page 36 de notre numéro 154 daté de mai-juin 2023. Le plafond (seuil de chiffre d'affaires) d'un montant de 188 700€ (176 200€ pour 2022), s'applique aux activités de vente, transformation et production, et non aux activités de type « professions libérales ». Par ailleurs, l'entreprise reste soumise au régime réel simplifié jusqu'à 254 000€ de chiffre d'affaires pour les prestations de services et 840 000€ pour la vente, transformation et production (et non jusqu'à 247 000 € comme nous l'avions indiqué). La rédaction vous présente ses excuses pour ces confusions.

FORD TRANSIT CUSTOM



Rencontrez votre futur collègue préféré.

Sa mission, l'efficacité. Volume, charge, hauteur, transmission intégrale, il est adapté à tous les métiers.



Ford Angers

Ford Cholet

Ford Saumur

Pensez à covoiturer.
Au quotidien, prenez les transports en commun.
Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo.

#SeDéplacerMoinsPolluer

DMD - SAS au capital de 2 404 976,00 €, RCS de Nantes N° 423 295 880 - 365, Route de Vannes 44800 ST-HERBLAIN, France



PARTENAIRE DE
LA PERFORMANCE
DES CHEFS
D'ENTREPRISE

Conseil & Expertise comptable
12 agences de proximité

Conseil et pilotage d'activité
Expertise comptable - Paie
Informatique
Fiscalité - Patrimoine

02 41 33 66 66
www.49.cerfrance.fr



COMMUNIQUEZ DANS
le monde des
artisans



Toute l'actualité du réseau des CMA

Le magazine de référence de l'artisanat



Alimentation

Bâtiment

Services...

Production

Métiers d'art...

VOS CONTACTS

Thierry Jonquières

directeur de publicité

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

Cédric Jonquières

chef de publicité

06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr

Prime de partage de la valeur

Une mesure plébiscitée... mais imparfaite

Le projet de loi sur le partage de la valeur propose de pérenniser l'ex-prime Macron sous la dénomination de « prime de partage de la valeur » désocialisée et défiscalisée pour les plus bas salaires. Une mesure en faveur du pouvoir d'achat qui fait cependant débat... Benjamin d'Alguerre

C'est l'une des armes que l'exécutif a choisi de dégainer pour lutter contre la baisse du pouvoir d'achat des salariés en cette période de forte inflation. La prime de partage de la valeur (PPV) se veut une version pérennisée et améliorée de l'ancienne « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » (dite « prime Macron »). Déployée fin 2019 par le gouvernement, celle-ci était une réponse directe à la crise des Gilets jaunes. « Pérennisée », parce qu'en la gravant dans le marbre du projet de loi sur le partage de la valeur¹, le dispositif devrait perdre son caractère exceptionnel et devenir un mécanisme de partage des bénéfices ordinaire. « Améliorée » car le texte prévoit qu'elle puisse être versée en deux fois (contre une seule aujourd'hui) dans la limite d'un plafond de 3 000 € (6 000 en cas de signature d'un accord

d'intéressement). Seule restriction : dans les entreprises de moins de 50 salariés, la prime ne sera exonérée de cotisations fiscales et sociales et d'impôts sur le revenu jusqu'au 31 décembre 2026 que pour les salariés dont la rémunération est inférieure à trois Smic.

296 000 TPE y ont eu recours

Sous sa forme actuelle, la prime de pouvoir d'achat s'est taillé un joli petit succès. Notamment auprès des patrons de TPE. En quatre ans d'existence, elle aura été versée dans 296 000 entreprises de moins de dix salariés, à raison d'une enveloppe moyenne de 1 040 €. « C'est surtout le caractère défiscalisé et désocialisé de la prime qui a permis à nos chefs d'entreprise de s'en saisir afin d'en faire bénéficier leurs collaborateurs. C'est pourquoi nous nous battons pour qu'elle reste exempte de charges sociales et fiscales après 2026 », souligne Michel Picon, vice-président de l'U2P.

Intéressement, participation, épargne salariale... : que dit le projet de loi ?

Transcription de l'ANI (accord national interprofessionnel) des partenaires sociaux de février 2023, le projet de loi sur le partage de la valeur ambitionne de dynamiser le partage de la valeur dans les entreprises et de doper l'actionnariat salarié.

La pérennisation de la PPV et l'obligation faite aux entreprises de plus de onze salariés* de mettre en place un dispositif d'intéressement, de participation, d'épargne salariale ou un mécanisme de prime constituent ses principales mesures pour les plus petites entreprises. Celles de plus de cinquante salariés se verront contraintes, d'ici au 30 juin 2024, de définir et négocier une « prime de bénéfices exceptionnels » avec leurs représentants du personnel. Elles seront également encouragées – mais pas obligées – à mettre en place un dispositif de « partage de la valorisation de l'entreprise » en cas de hausse de leur valeur sur trois ans.

* A condition cependant d'avoir réalisé un bénéfice au moins égal à 1 % sur trois années consécutives.

Les limites des exonérations fiscales et sociales

Cependant, cette défiscalisation qui a fait le succès de la prime, irrite. En premier lieu les syndicats pour qui elle est synonyme de manque à gagner pour le régime d'assurance-chômage, et également, potentiellement, un outil de stagnation des salaires, particulièrement dans les branches où les négociations sur la hausse des rémunérations sont au point mort ou patinent. Mais aussi le Conseil d'État qui désapprouve la pérennisation d'une mesure initialement exceptionnelle, mais dont le caractère défiscalisé pour les salaires inférieurs à trois Smic est susceptible de créer une atteinte à l'égalité entre citoyens. « Le plus logique serait de conditionner l'exonération de la PPV à son placement sur un plan d'épargne », suggère Roxane Drouet, consultante au sein du cabinet d'épargne salariale Eres. Problème : les entreprises de petite taille en sont rarement pourvues. À moins que les branches de l'artisanat ne s'inspirent du plan mis en place par les professionnels libéraux de l'UNAPL² voici vingt ans au bénéfice de ses adhérents ?

1. Déjà voté en première instance par l'Assemblée nationale le 29 juin dernier en attendant son passage devant le Sénat à l'automne prochain.

2. Union nationale des professions libérales.



Cécile Vicini,
Content manager
pour *Le Monde
des Artisans*
et spécialiste des
réseaux sociaux

Storytelling

Tant de belles histoires à raconter

D'un côté, des consommateurs noyés sous les contenus promotionnels ; de l'autre, des entreprises désireuses de mieux communiquer. Comment se démarquer de la concurrence ? En étant inventif ? En choisissant les mots justes ? Les deux mon adjudant ! Ici naît l'art du storytelling ou « l'art de raconter une histoire », votre histoire. Je vous explique tout...

À quoi ça sert le « story-machin » ?

Avant d'actionner les rouages du storytelling, penchons-nous sur sa visée très concrète. Au-delà d'illustrer les spécificités de votre entreprise, d'un produit ou d'un service, il embarque le lecteur dans votre univers grâce à des éléments narratifs parfaitement orchestrés. On ne fait plus de la « pub » : on offre l'opportunité de s'identifier à votre marque, d'embarquer de nouveaux adeptes dans votre récit et de générer des émotions universelles. Rien que ça ! Cohérence et qualité doivent être de mise sur toutes vos publications : pages de présentation sur votre site Internet, posts sur les réseaux sociaux, newsletters, brochures, flyers...

Exploiter le potentiel narratif d'un produit

Plutôt que de vous orienter vers le « tape-à-l'œil » ou les publications sans âme, optez pour la qualité

et l'effet de surprise. Désormais, le consommateur ne veut plus seulement acheter « un savon » mais « un savon produit d'après une méthode de saponification à froid transmise de génération en génération, dans l'atelier familial, à quelques encablures de Grasse, à partir d'ingrédients bio sélectionnés avec soin auprès de producteurs locaux ».

Prenons l'exemple des parfums. Dur de vendre une senteur à travers un écran ou un panneau publicitaire ! Les communicants vont donc créer un univers enchanteur autour de la fragrance. Objectif : faire dire à la cible « *je me reconnais dans cette histoire ; moi aussi je veux véhiculer ces valeurs* ».

S'adresser à un consommateur post-Covid

Cet art narratif se conjugue parfaitement à l'ère post-Covid, où les consommateurs sont plus sensibles à ce qu'ils achètent

(provenance, qualité des produits, processus de fabrication...) et plus enclins à s'engager dans une logique responsable. Des valeurs très répandues... dans l'artisanat. En s'identifiant à l'histoire de votre entreprise, le public prend plaisir à consommer un produit chargé de sens, à découvrir un métier nimbé de passion.

Encore un petit conseil !

N'hésitez pas à vous dévoiler, à partager vos réussites, mais aussi les échecs qui ont rythmé votre parcours d'entrepreneur. Pourquoi ? Parce qu'ils sont la parfaite illustration de votre humanité, du fait que votre réussite n'est pas un fantasme inatteignable. Ce qui est intéressant pour le consommateur, c'est de voir comment vous les avez surmontés et comment vous vous êtes adapté pour perdurer. Telle est la recette des entreprises aux belles histoires. Reste à raconter la vôtre...

5 CLÉS POUR VOUS LANCER

1. Votre cible

Définissez d'abord la tranche d'âge, le sexe et la situation familiale (si c'est pertinent), la zone géographique... de la clientèle à qui vous voulez vous adresser. Définissez les réponses apportées par votre produit/service.

Décodeur : « *Je veux cibler les jeunes de 15 à 20 ans, de préférence en région parisienne car je n'ai pas encore de distributeurs dans ce secteur. Les jeans que je fabrique sont parfaitement adaptés à toute la famille, mais je veux valoriser ma gamme plus tendance en termes de couleurs et de coupes.* »

2. Votre histoire

L'année de création, les motivations, le développement au fil du temps. Fictive, romancée ou réaliste, trouvez l'approche qui saura capter votre cible.

Décodeur : « *Je me suis lancée pendant le confinement, en 2020. J'ai alors pris conscience du poids colossal de la pollution engendrée par l'industrie textile. Je me suis donc orientée vers des fournisseurs proches de mon lieu d'implantation, pour favoriser les circuits courts.* »

3. Vos valeurs

Transmission familiale, volonté de pérenniser son savoir-faire auprès des jeunes, désir de produire quelque chose d'authentique, de qualitatif, de surprenant...

Décodeur : « *Je n'ai pas choisi le secteur textile par hasard. Ma mère était couturière pour l'usine Levi Strauss à San Francisco. Elle m'a enseignée ses tours de main. Une passion transmise désormais de mère en fille !* »

Exemples à suivre...

COUTEAUX MORTA

Couteliers • Saint-André-des-Eaux (44)

Dirigeant : Jean-Henri Pagnon

f 12 000 • m 5 500



Trucs en plus ? Équipe soudée dans l'adversité, bonne ambiance dans l'atelier, valorisation de la matière première ancestrale puisée au cœur de la Brière, couteaux d'exception, publications soignées et beaucoup d'humour... Même le chien, Rio, est intégré à la communication !

www.couteaux-morta.com

EVEREST ISOLATION

Isolation combles, murs, planchers, traitement des charpentes et toitures • Orange (84)

Dirigeant : Philippe Million • f 1 100



Trucs en plus ? Précurseurs en RSE depuis 2010, fierté de réaliser de beaux chantiers, fiches pratiques, management incroyable (mise en lumière de chaque salarié, salle de sport, formations...), engagement (sponsoring, actions caritatives...), confiance des clients (avis positifs relayés).

everest-isolation.fr

ATELIER TUFFERY

Fabricants de jeans • Florac (48)

Dirigeants : Julien et Myriam Tuffery

f 48 000 • m 43 600



Trucs en plus ? Entreprise familiale née il y a 130 ans (histoire de chaque génération), qualité des tissus, coulisses de l'atelier, éco-responsabilité et made in France, univers visuel très soigné, codes du luxe...

www.ateliertuffery.com

FCR ORIGINAL

Créateurs de motos sur mesure • Chauvigny (86)

Dirigeant : Sébastien Guillemot

f 26 000 • m 40 500



Trucs en plus ? Un univers visuel très chiadé (photos faites par un professionnel et en studio), un langage technique d'initiés, des produits d'exception, sur-mesure, inspirations et technicité mis en avant...

www.fcr-original.com

4. Votre approche

Comment présenter cette histoire au consommateur ? Au travers d'un personnage ? D'une narration très personnelle ? Sur quel support : une série de vidéos, des photos, des stories ?

Décodeur : « Pour rendre mon activité transparente, j'ouvre les portes de mon atelier sur TikTok. J'embarque ma communauté dans les coulisses de la fabrication d'une pièce, du dessin du patron aux finitions. Je raconte l'histoire de tel ou tel modèle : pourquoi je l'ai conçu, ce qui m'a inspirée... »

5. Votre touche personnelle

Enfin, enrichissez votre histoire d'éléments afin de susciter une réaction, un engagement (joie, fierté, tristesse ou même colère...) dans lesquels chacun peut se reconnaître facilement. Un storytelling réussi doit donner l'impression qu'un produit est familier, qu'il est fait pour chacun d'entre nous. Commercialement parlant, le produit n'est plus considéré comme un simple élément isolé d'une gamme mais comme partie intégrante d'une entité.

Décodeur : « Ce que je préfère dans mon métier, ce sont les petites histoires derrière un produit. Savez-vous ce qu'est une couture tournante ? Comment est tissé un jean ? Les différentes étapes de traitement ? Je fais des sondages, je pose des questions. L'idée est de transmettre, d'enrichir leurs connaissances sur mon produit de prédilection. »

Santé au travail

L'essentiel sur le document unique d'évaluation des risques professionnels

Obligatoire dès l'embauche du premier salarié, le document unique d'évaluation des risques professionnels ou DUERP vise à synthétiser les dangers spécifiques au domaine d'activité de l'entreprise afin de prévenir accidents du travail et maladies professionnelles et de mettre en place les mesures de prévention adaptées. Olivier Hielle

Mise au point

Aucun modèle n'est imposé par le Code du travail. Pour aider leurs adhérents, la plupart des organisations d'employeurs, y compris dans l'artisanat, peuvent en communiquer un. Le DUERP peut être réalisé sur format papier ou numérique.

Avant de remplir le DUERP, l'employeur doit recenser les risques et les classer selon des critères propres à l'entreprise, comme la fréquence d'exposition et la gravité. Le service de prévention et de santé au travail dont l'employeur est adhérent participe à cette évaluation des risques. L'employeur peut également désigner un salarié qui participera à son élaboration comme faire appel à une société spécialisée dans la mise au point des DUERP.

Contenu et mise à jour

Le DUERP doit comporter l'inventaire des dangers et le résultat de l'évaluation des risques identifiés dans l'entreprise ainsi que la liste des actions de prévention des risques et de protection des salariés. En annexe doivent figurer les données utiles à la traçabilité des expositions des salariés aux facteurs de risques

professionnels (port de charges, postures pénibles, températures extrêmes, travail de nuit ou en horaires décalés etc.).

Dans les entreprises de moins de 11 salariés, le DUERP est mis à jour :

- ▶ en cas de décision d'aménagement qui modifie les conditions de travail ou qui impacte la santé ou la sécurité des salariés ;
- ▶ lorsqu'une information supplémentaire au sujet de l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Dans les entreprises de 11 salariés et plus, le DUERP est mis à jour selon les mêmes conditions et au moins une fois par an.

Les sanctions

L'employeur qui n'inscrit pas les risques professionnels dans le DUERP ou qui ne procède pas à sa mise à jour s'expose à une amende de 5^e classe, soit :

- ▶ pour une personne physique, jusqu'à 1 500 € et jusqu'à 3 000 € en cas de récidive ;
- ▶ pour une personne morale, jusqu'à 7 500 € et jusqu'à 15 000 € en cas de récidive.

le monde des

artis/Ans

ABONNEZ-VOUS À L'ÉDITION NATIONALE

Oui, je m'abonne à l'édition nationale du *Monde des Artisans* pour deux ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 € (au lieu de 18 €)*

Prénom Nom

Nombre de salariés Profession

Adresse

Téléphone Fax

E-mail @

Bulletin à renvoyer avec votre règlement à :
Média et Artisanat
Service abonnements
23 rue Dupont-des-Loges
57000 Metz
Fax : 03 87 69 18 14
www.kiosque-atc.com

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 31/12/23. Tarif abonnement 1 an France : 9 €. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.



FLASH BAIL

UNE ENVELOPPE DE CRÉDIT-BAIL⁽¹⁾

TOUJOURS DISPONIBLE

destinée aux artisans, commerçants, praticiens libéraux et entreprises qui souhaitent anticiper leurs projets d'investissement.

**Quels que soient vos besoins, nos conseillers sont là
avec des solutions adaptées.**

Renseignez-vous dans une Caisse du Crédit Mutuel Anjou
ou sur www.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel

(1) Conditions de financement et détails des contrats disponibles auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier.

Crédit Mutuel Leasing - Etablissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr). Société Anonyme au capital de 35 353 530 euros - Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - RCS Nanterre 642 017 834 - N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 - Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou - Société Coopérative de Crédit à Capital variable. RCS Angers D 072 202 419 00015 - 1 place Molière - BP 10648 - 49006 Angers cedex 01. Intermédiaire en opérations d'assurance sous le n° Orias 07 003 758. Crédit photos : Getty Images. 09/2023.

TAXE D'APPRENTISSAGE



JE SOUTIENS

L'ORIENTATION DES JEUNES

VERS LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT

EN VERSANT À MA CMA
LE SOLDE DE LA TAXE
D'APPRENTISSAGE

[FRACTION DES 13%]

➤ Prolongation jusqu'au 9 novembre inclus

1 Je me connecte sur la plateforme soltea.gouv.fr



2 Je choisis l'établissement auquel je souhaite verser le solde de ma taxe d'apprentissage.

Pour désigner le pôle orientation artisanat de la CMA Pays de la Loire comme bénéficiaire de ma taxe d'apprentissage, je sélectionne l'un des indicateurs suivants :

- Raison sociale : PÔLE ORIENTATION ARTISANAT DES PAYS DE LA LOIRE
- N° SIRET : 13002068800011
- Code UAI : 0442942J

3 Je valide mon choix.

Plus d'informations sur artisanatpaysdelaloire.fr



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat

PAYS DE LA LOIRE